

SOCIÉTÉ



PHOTO JACQUES NADEAU

Clément Godbout, nouvelle vedette de la FTQ

Clément Godbout deviendra rapidement une tête d'affiche de l'actualité. Il est le dauphin désigné de Louis Laberge à la tête de la FTQ après la retraite de Fernand Daoust.

page 9

Rémillard dénonce l'intrusion fédérale en éducation

Michel Venne

de notre bureau de Québec

QUÉBEC accueille généralement positivement le programme constitutionnel fédéral annoncé lundi dans le Discours du trône, mais dénonce vertement l'intrusion d'Ottawa dans le domaine de l'éducation, un champ de juridiction exclusive des provinces.

Le ministre Gil Rémillard décèle en effet dans ce Discours du trône « des aspects qui sont quand même positifs », notamment « la volonté exprimée très clairement d'Ottawa de faire cette réforme constitutionnelle ». L'échéancier soumis par le premier ministre Brian Mulroney convient également à M. Rémillard. Cet

échancier ne prévoit pas le dépôt par Ottawa d'offres formelles pour un nouveau fédéralisme avant le printemps 1992, soit quelques mois à peine avant l'échéance référendaire d'octobre suivant. Le délai est suffisant, dit M. Rémillard, qui se réjouit aussi du fait qu'Ottawa réaffirme le « caractère unique » du Québec.

En revanche, il s'insurge contre l'intrusion d'Ottawa dans le domaine de compétence provinciale qu'est l'éducation. À ce sujet il fait cependant la nuance suivante : « On n'acceptera pas que le gouvernement fédéral vienne nous imposer des normes », dit-il. Ce qui n'exclut pas que les provinces décident entre elles de se donner des « objectifs communs », dans le cadre d'un « fédéralisme dé-

Voir page A-4: Rémillard

Winnie Mandela est condamnée à six ans

d'après l'Agence Reuter

LA COUR suprême du Rand a condamné hier Winnie Mandela, épouse du vice-président de l'ANC, à six ans de prison ferme pour son rôle dans l'enlèvement de quatre adolescents noirs sud-africains et les sévices qui leur ont été infligés, entraînant la mort de l'un d'eux.

Winnie Mandela a immédiatement fait appel de la sentence. Elle a été laissée en liberté sous caution de 200 rands (82 \$).

Le président de la Cour, le juge M.S. Stegmann, a précisé à la con-

damnée qu'il lui infligeait cinq années de détention pour enlèvement et une année supplémentaire pour complicité dans les coups et blessures infligés aux quatre jeunes gens, il y a deux ans à son domicile de Soweto.

Winnie Mandela, 56 ans, a entendu débout, impassible, la sentence prononcée contre elle au terme d'un procès qui aura duré trois mois.

Son époux, Nelson Mandela, n'était pas dans la salle d'audience. Il se trouvait à 1500 km de Johannesburg, pour un meeting de l'ANC à Stellen-

Voir page A-4: Winnie

Ryan adoucit de 143 millions le fardeau financier des villes

Les automobilistes payeront en partie cet allègement

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE MINISTRE des Affaires municipales, M. Claude Ryan, a annoncé hier des adoucissements de quelque 143 millions \$ du fardeau financier qui sera transféré aux villes dès l'an prochain. Il annonce en revanche de nouvelles hausses des droits d'immatriculation applicables dans certaines villes seulement, le maintien de la taxe d'amusement et une hausse de la taxe dite de bienvenue.

Au total, le gouvernement transfèrera aux municipalités des responsabilités de 334 millions \$, plutôt que 477 millions \$ comme il l'avait annoncé en décembre dernier. Québec comblera la différence en absorbant lui-même des dépenses de quelque 78 millions \$, qui seront toutefois compensées par une hausse de 50 millions des droits d'immatriculation. Le reste (50 millions \$) sera le fruit de taxes nouvelles que devront percevoir les villes.

En présentant ces mesures à l'Assemblée nationale hier, le ministre a expliqué que « le gouvernement maintient pour l'essentiel la position de fond qu'il définissait le 14 décembre, à savoir que la responsabilité première des décisions politiques dans des domaines comme la voirie locale, le transport en commun et la protection policière doit relever des autorités municipales. Il maintient aussi que les responsabilités financières doivent aller de pair avec le pouvoir de décision... et les chèvres de M. Séguin seront mieux gardées et peut-être administrées de manière plus économique ».

« Les services publics offerts à la population, dit-il, il faut qu'ils se paient. Qui va les payer ? Ce n'est pas la Banque Nationale, ni le Mouvement Desjardins, ce n'est pas le

CPR non plus. Ça va être les contribuables. Une fois qu'on s'est mis ça dans la tête, on a réglé la moitié des problèmes d'irresponsabilité qui caractérisent trop souvent l'action des gouvernements ces années-ci ».

L'Union des municipalités a immédiatement réagi avec un certain mépris à cette annonce, en faisant remarquer dans un communiqué que les assouplissements consentis laissent les contribuables avec une facture additionnelle de 400 millions \$ en taxes municipales ou autres. « Le gouvernement s'obstine à ne pas regarder ce dossier dans un cadre global. Dans de nombreuses municipalités, cela pourrait résulter en une réduction de services », dit l'UMQ.

L'opposition péquiste a elle aussi dénoncé en Chambre cette « nouvelle façon de dire la même chose », dit le député Francis Dufour. Les ajustements ne sont pas satisfaisants, d'ailleurs ils ne le seront jamais à ses yeux. La devise du ministre Ryan c'est « paie ou meurs », insiste le député, qui dénonce cette façon de « considérer les contribuables comme des cochons de payeurs ».

La réduction de 50 millions \$ des charges transférées aux municipalités pour les dépenses de fonctionnement du transport en commun (de 266 à 216 millions, dont 70 % à la STCUM), se fera par l'application, à compter du 1er janvier 1992, d'un droit additionnel de 30 \$ par plaque d'immatriculation des véhicules de promenade dans les 194 villes comprises dans les six agglomérations urbaines où se trouvent les organismes publics de transport en commun (Montréal, Québec, Trois-Rivières, Sherbrooke, Chicoutimi et Hull). L'argent recueilli sera mis dans un fonds et redistribué aux villes concernées. La mesure touche environ 60 % des automobilistes du Québec.

Voir page A-4: Ryan



Claude Ryan à l'Assemblée nationale.

PHOTO CP

Les villes fulminent et refusent d'abdiquer

Pierre April

de la Presse Canadienne

QUÉBEC (PC) — Le président de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), Ralph Mercier, a vigoureusement dénoncé « les pseudo-adoucissements » annoncés hier par le ministre des Affaires municipales Claude Ryan et a promis de poursuivre le combat.

« La guerre n'est certainement pas finie, a-t-il déclaré, et je vous assure qu'il n'y a rien dans le discours du ministre qui nous permet de croire à des négociations prochaines sur un cessez-le-feu ».

M. Mercier a vu dans les propos du ministre une autre démonstration que « le gouvernement maintient son objectif de fond, soit d'augmenter les taxes des contribuables de 400 millions \$ ».

« Par cette annonce, a-t-il dit, le gouvernement donne raison au monde municipal, l'UMQ en tête, qui n'a cessé depuis décembre dernier de dénoncer la caractéristique inacceptable de la réforme proposée ».

Le président de l'UMQ a expliqué

qu'en bout de ligne, c'est encore le contribuable qui fera les frais de ces assouplissements en précisant que sa capacité de payer, après les hausses de taxes annoncées dans le dernier budget Levesque, est maintenant atteinte.

« On vient de nous présenter un citron enrobé de sucre », a déclaré M. Mercier.

« Tout ce que le ministre a fait, c'est de nous dire comment faire pour aller taxer davantage le contribuable, a-t-il ajouté, n'ayant pas le courage de le faire lui-même... Il nous dit vous pouvez taxer dans le secteur résidentiel, dans le secteur non résidentiel et vous pouvez obtenir d'autres revenus provenant d'ailleurs... Mais en fin de compte, qui paie ?... »

Le président de l'Union des municipalités régionales de comté du Québec (UMRCQ), Roger Nicolet n'a pas été plus tendre, hier, à l'endroit de la déclaration ministérielle de M. Ryan.

« Il est curieux de constater, a-t-il souligné, que 12 jours après le dépôt du budget Levesque, qui n'annonçait

pas de hausses d'impôt, que le ministre des Affaires municipales Claude Ryan fasse savoir aux municipalités qu'elles devront trouver 336 millions \$ dans les poches de leurs citoyens pour payer des dépenses jusqu'ici absorbées par l'État ».

Tout comme son collègue de l'UMQ, M. Nicolet a souligné que le gouvernement n'absorbait que 78 millions \$ des 178 millions \$ d'allègements annoncés, « le reste étant une mauvaise surprise pour les contribuables ».

Le président de l'UMRCQ a cependant apprécié la décision du ministre de négocier la facture révisée de 21 millions \$ pour la voirie locale.

Il a par contre précisé à l'intention de M. Ryan que les municipalités qu'il représente n'accepteraient jamais la responsabilité des 31 000 km additionnels de routes sans qu'une réévaluation de leur condition réelle n'ait été effectuée.

« Nous sommes persuadés que l'évaluation faite par des fonctionnaires est bien en-deçà de la réalité », a-t-il soutenu.

Au chapitre de la facture de 77

millions \$ liée aux services policiers de la Sûreté du Québec, M. Nicolet a rappelé que les administrations municipales, membres de l'UMRCQ, ne veulent pas payer pour des services sur lesquels elles n'auront aucun contrôle.

Tout comme M. Mercier de l'UMQ, le président de l'UMRCQ a promis d'être présent au cours du débat parlementaire qui s'amorcera aujourd'hui par le dépôt du projet de loi concrétisant la réforme Ryan.

« Les municipalités poursuivront leurs représentations et leurs moyens de pression », a-t-il conclu.

Le porte-parole de l'opposition officielle, Francis Dufour, a qualifié ces éclaircissements de M. Ryan « de brassage de taxes ».

« Le ministre Ryan s'est senti aculé au pied du mur, a-t-il dit, et de la même façon qu'il y a cinq mois, il a concocté des propositions bâclées et confuses dans le seul but de se débarrasser de charges financières ».

« La dynamique est toujours la même, a indiqué M. Dufour, puisqu'après avoir décidé unilatérale-

Voir page A-4: Les villes



Les dirigeants d'Alliance Québec David Birnbaum et Robert Keaton.

Les anglophones du Québec se lancent à la défense de leurs droits linguistiques

Josée Boileau

LA DIRECTION d'Alliance Québec, entourée d'une vingtaine de leaders de la communauté anglophone, s'est officiellement lancée hier dans le débat constitutionnel avec en tête un souci premier : ne pas servir de monnaie d'échange dans les négociations qui viennent.

Pour ce faire, le groupe a fixé des conditions de négociations qui restent essentiellement linguistiques. Il n'est en fait pas même question d'un nouveau partage des pouvoirs ou de modalités pour sortir du statu quo constitutionnel.

M. Keaton n'y voit là rien de surprenant : « Ce n'est pas que nous ayons une idée fixe, mais notre langue est toujours mise en péril. Tant que la question linguistique ne sera pas réglée, nous défendrons d'abord les intérêts légitimes de notre communauté. La survie du Canada est en partie reliée à la reconnaissance des deux peuples fondateurs du Canada. Dès que les gouvernements respecteront intégralement ces droits, nous passerons à autre chose ».

Le but reste donc d'en arriver à un bilinguisme officiel d'un océan à l'autre, comme le fédéral ou le Nouveau-Brunswick le garantissent, faisant en

sorte, de dire M. Keaton, que cette dernière province est « en vertu de la loi davantage bilingue que le Québec ». La réalité, ou la perception que nous en avons, peut être toute autre, a-t-il poursuivi, mais ce sont d'abord les lois qui modèlent ce pays ».

Dans le même registre, le président d'Alliance Québec ne croit absolument pas que les Canadiens rejettent le bilinguisme. « Les sondages démontrent clairement que nos principes sont partagés par la majorité de la population canadienne, y compris celle du Québec. Il

Voir page A-4: Les anglophones

LE SILENCIEUX

Les Aphorismes de Maxime

LA PENSÉE du jour : Le pouvoir gris doit surtout compter sur les chauves.

De nos milliers de petites morts vécues au jour le jour, le suicidé en a fait un seul paquet.

Ce qu'il y a de médiocre dans la beauté, c'est le joli.

Les politiciens sont assassinés de questions. Hélas ! aucun n'en est encore mort.

Quand on dit « un certain nombre de gens », ce nombre est toujours incertain.

La vraie caricature consiste à montrer principalement la partie immergée de l'iceberg.

Si l'on tue ce que l'on aime, l'égoïste n'a pas d'autre choix que le suicide.

ALBERT BRIE

CAHIER SPÉCIAL

VACANCES D'ÉTÉ

PARUTION LE 1er JUIN DANS LE DEVOIR

Que faire au Québec cet été?

Festivals, théâtre, musées, sport, séjours-santé, gastronomie...

Un tour d'horizon des attraits du Québec.

Réservation publicitaire: 842-9645

Date de tombée: 23 mai

La lutte pour la présidence du PLC-Québec prend l'allure d'un règlement de comptes

Pierre O'Neill

LA LUTTE pour la présidence de l'aile québécoise du PLC s'amorce sur une note acidulée et prend l'allure d'une entreprise de règlement de comptes.

En annonçant hier son intention de solliciter l'appui des militants libéraux fédéraux du Québec, Jacques Saada a eu quelques remarques débilitantes pour son adversaire, Président de l'association du comté

de Laprairie, M. Saada a ni plus ni moins accusé le vice-président sortant du PLC-Québec, Pierre Dalphond, d'avoir laissé tomber son chef Jean Chrétien.

Président de la commission scolaire de l'endroit, Jacques Saada a milité pendant plusieurs années au sein du PLC avant de faire le saut sur la scène fédérale. Il admire Jean Chrétien et témoigne à son endroit une inconditionnelle loyauté.

Au cours de la fin de semaine dernière, l'organisation de son adversaire, Pierre Dalphond, est passée à l'attaque par l'entremise du secrétaire sortant du PLC-Québec, Jean-François Thibault, déclarant que seule une nouvelle génération de militants parviendrait à remettre M. Chrétien au diapason de la réalité. Et qu'aussi longtemps que les Eddy Goldenbergh et Eric Maldolf seront les plus proches conseillers du chef, il sera impossible d'assurer le renouveau de la pensée politique du parti.

Choqués par la charge de l'organisateur de Dalphond, les Chrétien et compagnie ont commencé par rappeler que M. Thibault est à l'emploi d'une firme de lobbyistes dirigée par l'ancien premier ministre conservateur Frank Moores. Et qu'il n'est pas étonnant qu'il cherche à détruire le Parti libéral. Ce que M. Saada traduisait hier en d'autres termes : « Si les instances politiques d'un parti se paient le luxe de s'enfermer dans une tour d'ivoire et, pendant des années, de ne tenir aucune campagne de financement populaire ou de recrutement, aucune consultation réelle de la base militante, les problèmes sont inévitables ».

Pierre Dalphond n'a pas encore officiellement lancé sa campagne. Entre-temps, il apparaît évident que M. Saada jouit d'appuis importants qui lui procurent quelques longueurs d'avance en vue du congrès qui se tiendra les 25 et 26 mai à Sherbrooke.

Au nombre des plus connus et influents libéraux qui font campagne pour M. Saada figurent : le sénateur Pietro Rizzuto, l'ancien ministre et président de la commission politique, Serge Joyal. Et l'avocat Paul Vézina de Québec, pilier de l'organisation du PLC dans la région et qui a lui-même décliné l'invitation de se porter candidat à la présidence.

Benoît Bouchard veut rassurer des ministres québécois

OTTAWA (PC) — Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social Benoît Bouchard a voulu rassurer hier les ministres du Québec qui s'inquiètent des visées fédérales dans les domaines de l'éducation et de la formation.

Il a affirmé que les provinces auraient toujours le droit de dire « non merci ».

Dans le Discours du trône lu lundi par le gouverneur général Ray Hnatyshyn, le gouvernement fédéral a fait connaître sa volonté d'établir des objectifs nationaux dans des domaines de juridiction provinciale, soit l'éducation et la formation.

Le gouvernement conservateur a proposé comme objectifs de réduire de moitié le taux d'analphabétisme, d'augmenter à 90 % la proportion des gens obtenant un diplôme d'études secondaires, de doubler le nombre de diplômés de niveau postsecondaire en mathématiques, en sciences et en génie, et de quadrupler la formation offerte par les employeurs.

Hier, le ministre québécois des Affaires canadiennes Gil Rémillard et le ministre québécois de l'Éducation Michel Pagé ont qualifié cette initiative d'inacceptable.

Le ministre Bouchard a déclaré que cette réaction des ministres québécois ne le surprenait pas. Il a toutefois affirmé que le Discours du trône était très clair, et qu'Ottawa ne pourrait aller de l'avant sans l'accord des provinces.

Une firme d'experts évalue à 2,3 milliards \$ les pertes maxima des contrats secrets d'Hydro

Louis-Gilles Francoeur

LES CONTRATS secrets consentis par Hydro-Québec à 13 producteurs d'aluminium et autres métaux priveraient d'ici leur échéance la principale société d'État québécoise de revenus pouvant s'élever jusqu'à 2,3 milliards \$ et cela, au moment même où elle cherche des capitaux pour faire face à la demande suscitée par ces ventes à rabais d'électricité.

C'est ce qu'a calculé la firme Robert McCullough & Associates, de Portland en Oregon, dans la première étude disponible sur le contrat liant Hydro-Québec à Norsk-Hydro, étude rendue publique hier à Montréal par les Cris qui voulaient la déposer au cours des deux derniers jours devant la Commission d'accès à l'information.

Mais la Commission d'accès n'a pas pu procéder comme prévu car le procureur général du Québec s'est allié aux bénéficiaires des contrats secrets pour empêcher la divulgation par de nouvelles procédures devant les tribunaux. Ces procédures et cette alliance du gouvernement avec les industriels ont amené hier le Grand Conseil des Cris du Québec à réclamer de la Commission qu'elle adresse un rapport spécial à l'Assemblée nationale pour lui signaler l'impossibilité dans laquelle elle se retrouve en raison des menées « politiques » du gouvernement.

À la Commission, on était cependant d'avis contraire. Mme Mariette Dion, l'adjointe du président, M. Paul-André Comeau, déclarait au

DEVOIR que « la justice suit son cours et qu'un rapport à l'Assemblée nationale interférerait avec le processus judiciaire ». Sans écarter la possibilité d'adresser un tel rapport un jour à l'Assemblée nationale, Mme Dion affirmait qu'une telle hypothèse était pour l'instant « écartée ».

Les Cris ont confié leur analyse du contrat de Norsk-Hydro — si compliqué qu'aucun média ni aucun économiste québécois ne s'y est attaqué en profondeur — à M. McCullough parce que ce dernier a agi comme négociateur dans la mise au point de plusieurs contrats similaires aux États-Unis et qu'il fait autorité dans ce domaine.

Les conclusions de ce dernier sont de deux ordres : le contrat dont bénéficie Norsk-Hydro est plein de trous aux plans juridique et économique et, de plus, Hydro-Québec n'en tirera jamais le moindre bénéfice. Au contraire. En 20 ans, la compagnie paiera toujours un tarif inférieur au tarif industriel en vigueur au Québec, le tarif « L », a démontré l'ingénieur avec différentes simulations informatiques.

Les pertes de revenus se situeront dans le cas de Norsk-Hydro entre 70 et 257 millions \$, selon qu'on se place dans une hypothèse optimiste ou pessimiste.

C'est sur cette base de calcul que M. McCullough évalue à 2,3 milliards \$ les pertes qu'encourra Hydro-Québec si, par hypothèse, elle a accordé des réductions tarifaires d'égale importance aux 12 autres bénéficiaires de contrats secrets. L'é-

valuation de M. McCullough est d'ailleurs conservatrice dans la mesure où il calcule la « perte » de revenus d'Hydro-Québec à partir du coût de production « moyen » des ouvrages de la société d'État. Le coût moyen inclut des ouvrages payés depuis longtemps dont la rentabilité rehausse celle de l'ensemble.

Des économistes, comme M. Ian Goodman, de Boston, ont soutenu hier qu'Hydro-Québec devrait réclamer de ses nouveaux clients énergivores non pas le « coût moyen » mais le « coût marginal » des nouveaux équipements qu'il faut construire pour les alimenter.

Comme ordre de grandeur, rappellons que Norsk-Hydro paie actuellement son électricité autour de 1,5 cent le kilowatt et qu'elle le paiera en moyenne sur 20 ans autour de 2 cents. Le tarif industriel (L) se situe pour une entreprise de cette taille aux alentours de 3 cents du kilowatt. Pour répondre à la hausse de la demande, stimulée notamment par les grands projets industriels parrainés par Québec, Hydro-Québec devra lancer des projets qui vont lui coûter 3,9 cents par kilowatt dans le cas de la Ste-Marguerite, 4,4 cents pour Grande-Baleine et 4,6 cents pour le complexe NBR.

M. McCullough estime que les concurrents d'Hydro-Québec pourront aisément prétendre que les bénéficiaires des contrats secrets profitent en réalité de subventionss déguisées parce qu'elle les approvisionne nettement en bas de ses coûts de production « moyens » et « marginaux », refilant ainsi la facture aux consom-

mateurs. Selon M. McCullough, le contrat de Norsk-Hydro contient une autre faveur de taille, soit les options de puissance garantie qui permettent à cette compagnie, sur avis de deux ans, de réclamer au même prix jusqu'à 650 mégawatts de puissance. Et cela, sans le moindre « frais de réservation » comme cela se fait aux États-Unis et dans d'autres pays.

La pratique veut qu'en échange d'une telle garantie, on exige un dépôt qui sert à payer pour la capitalisation des équipements requis. Dans le cas de Norsk-Hydro, l'absence d'un tel frais de réservation aurait une valeur d'environ 60 millions \$.

L'analyse de M. McCullough indique que plusieurs formules du contrat de Norsk sont floues, voire inapplicables comme celle qui obligera Hydro-Québec à évaluer la rentabilité de la multinationale norvégienne pour obtenir un réajustement à la hausse de ses tarifs.

Quant aux Cris, ils ont expliqué que deux de leurs demandes sont paralysées devant la Commission d'accès. La première, plus connue, porte sur l'obtention des contrats secrets. L'autre porte sur une demande destinée à obtenir les coûts de construction du projet Grande-Baleine. Hydro-Québec vient aussi de paralyser ce dossier en attaquant devant la Cour supérieure l'impartialité de la commissaire Carole Wallace, de la Commission d'accès, dont les décisions sur le cheminement de l'audience sont jugées partiales et contraires aux vues de la société d'État.

Autochtones: Dickson se donne le temps de réfléchir à la formation et au mandat de la commission royale

Bob COX

de la Presse Canadienne

OTTAWA — Brian Dickson, ancien juge en chef de la Cour suprême du Canada, espère être en mesure de formuler des recommandations sur la façon de créer une commission royale d'enquête sur les autochtones, d'ici un mois à six semaines.

« Je prévois m'installer dès demain dans un bureau. Comme vous le voyez, nous ne perdons pas de temps », a-t-il indiqué dans une entrevue accordée hier, soit un jour après qu'il ait été désigné pour conseiller le premier ministre Brian Mulroney au sujet de la commission.

« Je veux faire ma part afin que la commission royale d'enquête fonctionne car la question des autochtones a une importance nationale », a-t-il aussi affirmé.

Le nouveau rôle de Brian Dickson a été annoncé lundi, dans le Discours du trône : en tant que représentant spécial du premier ministre, l'ancien juge en chef de la Cour suprême du Canada tiendra des consultations sur le mandat et la composition de la commission royale d'enquête sur les autochtones.

Brian Mulroney avait annoncé, le 23 avril dernier, la tenue prochaine d'une enquête qui examinerait la situation économique, sociale et culturelle des Amérindiens.

Brian Dickson, dont la nomination a été appréciée par plusieurs associations autochtones, a affirmé n'avoir aucune idée préconçue au sujet de la commission.

« Je suis ouvert à tout, a-t-il dit. J'accepterai d'écouter tout Canadien qui souhaite m'aider dans la tâche

qui m'a été confiée. »

Il a ainsi déclaré qu'il fera un grand nombre de séances de consultation auprès des hommes et des femmes autochtones — Amérindiens, Métis, Inuit — et qu'il écouterait également des non-autochtones désireux de lui faire des recommandations.

« Je veux parvenir à sélectionner les meilleures personnes possibles pour siéger sur la commission », a-t-il expliqué.

Agé de 64 ans, Brian Dickson a quitté son poste de juge en chef de la Cour suprême du Canada en juin dernier. Il a passé plusieurs mois à statuer sur des causes qu'il avait entendues avant son départ puis, à travailler sur ses archives, à voyager, à lire et à donner quelques discours. Il est fort probable que son nou-

veau poste le tiendra très occupé, de nombreuses personnes ayant l'intention de lui faire entendre leur opinion.

Les regroupements d'autochtones ont déjà mentionné que la commission, pour être crédible, devrait être constituée d'autochtones et de non-autochtones. Et qu'il faudrait même qu'elle ait deux présidents : un autochtone et un non-autochtone.

Mais les Amérindiens ne s'entendent pas sur la nature des priorités de la commission.

L'Assemblée des Premières Nations, qui représente 500 000 Amérindiens — soit la moitié de ce que l'on estime être la population totale d'autochtones — affirme que les travaux de la commission doivent se concentrer sur la question d'un gouvernement autonome, sur les revendica-

tions territoriales et sur la souveraineté des autochtones.

Selon l'Assemblée, les conditions sociale et économique difficiles des Amérindiens ont déjà été étudiées et réévaluées.

Mais les Métis affirment pour leur part que la situation critique dans laquelle ils se trouvent n'est pas encore assez connue. Ils veulent des études pour appuyer leurs revendications en tant qu'autochtones, revendications que les gouvernements n'ont pas reconnues.

Les députés qui ont travaillé sur le dossier de la crise d'Oka ont recommandé que la commission étudie les possibilités d'une réforme constitutionnelle, d'un gouvernement autonome ainsi que la responsabilité d'Ottawa en ce qui concerne les autochtones, les jeunes Amérindiens et les revendications territoriales.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Les postes sont offerts également aux hommes et aux femmes.

Scribec Limitée
photocopie et impression
cherche

REPRÉSENTANT AUX VENTES

région de Montréal

Expérience souhaitable dans le champ de l'imprimé. Nous visons une pénétration accrue du marché grâce à l'adjonction à notre vingtaine d'employés d'un représentant doué et chaleureux. Envoyer ou apporter une lettre de présentation et un c.v. à Pascal Lafrenière, 45, rue Jarry est, Montréal, H2P 1S9. Tél.: 385-9400.

UQAM *Le savoir universitaire, une valeur sûre!*

Professeur-e substitut

Responsable de la formation pratique en méthodologie de l'intervention sociale

Département de travail social

Sommaire de la fonction :

- Enseignement aux 1^{er} et 2^e cycles et responsabilité de la formation pratique
- Recherche
- Service à la communauté

Exigences :

- Doctorat en service social ou dans une discipline connexe et formation de 1^{er} ou 2^e cycle en travail social. Une scolarité avancée de doctorat sera considérée.
- Quatre années d'expérience professionnelle dans le domaine de l'intervention sociale
- Capacité de recherche éprouvée
- Expérience d'enseignement ou de formation d'adultes, notamment dans le domaine des stages de formation pratique

Date d'entrée en fonction : le 1^{er} juillet 1991

Traitement : selon la convention collective SPUQ-UQAM

Dans le cadre du programme d'accès à l'égalité de l'UQAM, le département de travail social applique une politique qui vise à assurer une proportion égale d'hommes et de femmes dans ses effectifs professoraux. Conformément aux exigences relatives à l'immigration au Canada, ce poste est offert aux citoyen-ne-s canadien-ne-s et aux résident-e-s permanent-e-s.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir un curriculum vitae en français, daté et signé, avant le 25 mai 1991, au Comité de sélection, département de travail social, Université du Québec à Montréal, C.P. 8888, succursale A, Montréal (Québec) H3C 3P8.

Université du Québec à Montréal

La carte électorale du Québec dépend d'un jugement-clé de la Cour suprême

Norman Dellisle

de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Le moratoire sur la refonte de la carte électorale est prolongé jusqu'au 1er novembre prochain.

C'est ce que prévoit un projet de loi que doit déposer aujourd'hui à l'Assemblée nationale le ministre de la Réforme électorale, Marc-Yvan Côté.

Déjà en décembre dernier, le gou-

vernement avait suspendu jusqu'au 1er juin 1991 le processus de révision de la carte qui avait été déclenché en vertu de la loi électorale.

Cette fois-ci, le gouvernement doit attendre de connaître le contenu du jugement que rendra bientôt la Cour suprême du Canada dans une cause impliquant la Saskatchewan.

Dans cette province, le gouvernement provincial a porté en appel un jugement qui déclarait inconstitutionnelle la carte électorale provinciale parce que certaines circonscriptions comportaient plus d'électeurs que d'autres.

Ce jugement a été rendu à la suite d'une plainte d'un électeur, un professeur d'université, qui prétendait que cette disparité entre le nombre d'électeurs de chaque circonscription va à l'encontre de la Charte des droits qui garantit l'égalité de tous les électeurs.

Au Québec, la loi autorise des écarts pouvant aller jusqu'à 25 % entre le nombre d'électeurs de chaque circonscription et le nombre moyen d'électeurs par comté. De la sorte, on compte par exemple seulement 25 000 électeurs dans Ungava, mais 50 500 dans Laprairie et 49 200 dans Chauveau.

La loi québécoise reconnaît également une circonscription d'exception, celle des Îles-de-la-Madeleine, où il n'y a que 10 350 électeurs.

La réforme de la carte électorale québécoise devra donc tenir compte du jugement de la Cour suprême, lequel est attendu au cours des prochaines semaines.

C'est pourquoi le processus de refonte de cette carte est repoussé à l'automne 1991, au moment où le jugement sera connu.

Lorsque le directeur des élections, Pierre F. Côté, avait fait connaître, comme le lui demandait la loi, son projet de carte électorale révisée en 1990, plusieurs députés s'étaient objectés à la nouvelle carte.

Le projet faisait en effet disparaître trois circonscriptions dans des régions rurales, en Gaspésie, sur la Côte du Sud (Beauce-Appalaches) et en Estrie, mais en créait trois nouvelles dans les banlieues des grandes villes, deux au nord de Montréal et la troisième au nord de Québec.

En suspendant le processus de révision, le gouvernement mettait en place un comité de députés, y compris des représentants de l'opposition, pour analyser le dossier global de la carte électorale.

« Le problème qu'on avait, c'est que la Gaspésie perdait Matane après avoir été amputée en 1973 de la circonscription de Gaspé-Nord. On rayait aussi la circonscription de Bellechasse après avoir perdu celle de Dorchester dans le passé », a déclaré le ministre Marc-Yvan Côté à la Presse Canadienne.

« On doit prendre en considération le phénomène de la distance et le fait qu'il n'y a pas dans les régions autant de services gouvernementaux que dans les villes, de sorte que l'électeur trouve les services gouvernementaux auprès du député », a expliqué Marc-Yvan Côté.

Le comité était sur le point d'accoucher d'une solution visant à mieux tenir compte des régions rurales dans la refonte de la carte électorale lorsqu'est arrivée l'affaire de la Saskatchewan, qui a reporté l'ensemble du dossier et requis la présentation de la loi aujourd'hui.

PARCOUREZ LE MONDE

ÉCOUTEZ

ciel 98.5

ET PARTEZ POUR LA

RUSSIE

IDENTIFIEZ 4 MOTS PASSEPORT
TIRAGE LE 31 MAI 1991

REMPLISSEZ ET RETOURNER À: CIEL, C.P. 88, S. LONGUEUIL J4H 3Z3

MOTS PASSEPORT DATE DE DIFFUSION

NOM PRÉNOM

ADRESSE

VILLE CODE POSTAL

TELEPHONE

TELEPHONE

LE DEVOIR **exotik** **TOURS**

RÉSULTATS
Loto-Québec

Banco Tirage du 91-05-13

Vous pouvez miser jusqu'à 21 h les soirs de tirages

Prochain tirage: 91-05-15

4	7	9	10	13
14	17	19	24	25
29	35	40	47	49
50	52	58	62	63

TV A, le réseau des tirages de Loto-Québec

Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Pagé avertit la présidente de la CECM qu'il pourrait mettre l'organisme en tutelle

Caroline Montpetit

LE MINISTRE de l'Éducation du Québec, M. Michel Pagé, a fait part à la présidente de la CECM, Mme Denise Soucy-Brousseau, de la possibilité de mettre l'organisme en tutelle pour remédier au conflit interne qui sévit depuis plusieurs mois entre le directeur général de la CECM, M. Laurent Portugais, et sa présidente. Le ministre étudie également les

possibilités d'envoyer un observateur à la table des commissaires, ou d'imposer une médiation pour régler le différend entre les parties.

C'est ce que le ministre a annoncé à Mme Soucy-Brousseau et à son directeur général, M. Laurent Portugais, lors de rencontres individuelles, tenues lundi dernier.

« Le ministre estime que le conflit entre les parties pèse sa source dans l'incompréhension des juridictions entre les pouvoirs politiques et administratifs de l'organisme, a expliqué hier l'attachée de presse du ministre, Mme Dominique Fortin. Il s'inquiète de la dualité entre les parties dans la mesure où elle compromet des dossiers importants, tels l'abandon scolaire et, dans l'attente d'un jugement de la Cour suprême sur la légalité de la confessionnalité des écoles, un éventuel redécoupage des écoles de la CECM ».

Le ministre Pagé doit rencontrer les représentants de l'opposition MEMO (Mouvement pour une école moderne et ouverte), demain soir. Sa décision finale dans le dossier de-

vrait être prise au début de la semaine prochaine.

Par ailleurs, le ministre Pagé a déclaré que le procureur général du Québec était prêt à procéder quant à la plainte concernant l'usage et la fabrication d'un faux portée par M. Portugais, contre la présidente de la CECM.

Du même souffle, l'attachée de presse du ministre a confirmé que M. Pagé analysait la possibilité de modifier les règlements de gestion des assemblées des commissions scolaires pour assurer une meilleure gestion des tables des commissaires.

« Le ministre reconnaît sans équivoque le rôle politique des commissaires, qui sont élus par la population. Dans certaines commissions, la gestion de la table des commissaires ne pose aucun problème particulier, dans d'autres, comme la CECM, le fonctionnement pose des problèmes, de poursuivre Mme Fortin. Il se pourrait que la réglementation, quant aux fonctionnements administratifs et politiques des commissions scolaires, soit modifiée pour éviter

ce genre de conflit ».

Depuis l'élection de neuf de ses commissaires à la CECM au mois de novembre dernier, les commissaires de l'opposition MEMO se sont plaints à plusieurs reprises de l'absence de débats entre les élus, lors des assemblées régulières du Conseil des commissaires.

Les mesures suggérées par le ministre ont toutefois été jugées décevantes par l'opposition.

« Dans tous les cas, les mesures suggérées sont disproportionnées, a souligné hier Mme Diane de Courcy, de l'exécutif du Mouvement pour une école moderne et ouverte (MEMO). Le MEMO réclame plutôt une enquête sur la gestion de la table de commissaires par la présidente de la CECM, parce que les ramifications aux accusations portées par le directeur général sont importantes ».

Mme de Courcy a ajouté que les suggestions d'observation ou de médiation ne régleraient rien le conflit, « puisqu'on n'assistait pas ici à un simple conflit de personnalité, mais bien à des problèmes profonds de gestion de la CECM ».

« D'un autre côté, une mise en tutelle paralyserait complètement le processus de prise de décisions politiques de la table des commissaires », a-t-elle précisé.

Mme de Courcy a ajouté qu'à tort ou à raison, la présidente de la CECM faisait face à des allégations de fabrication et usage de faux provenant de son directeur général, et qu'il lui semblait souhaitable que cette dernière cesse de siéger jusqu'à ce que toute la lumière soit faite dans ce dossier.

Sortie des cols bleus

Sylvain Blanchard

DEUX MILLE cols bleus de la Ville de Montréal ont une nouvelle fois hier manifesté leur impatience devant la lenteur de leurs négociations.

Malgré la colère de plusieurs syndiqués, le tout s'est déroulé sans incident, ce qui a permis au président des cols bleus, Jean Lapière, de faire une de ses charges coutumières pour dénoncer l'attitude de la partie patronale à la table de négociation.

Ce nouvel arrêt de travail, le septième depuis trois mois, a eu lieu dans la matinée et visait essentiellement à perturber le train-train quotidien des fonctionnaires.

Les négociations entre les parties, qui portent sur la réduction de la semaine de travail (35 heures sur quatre jours) sont toujours dans une impasse totale.

Les cols bleus, qui se disent prêts à accepter toute offre « raisonnable » et à patienter jusqu'en 92 pour « négocier » la semaine de quatre jours, accusent l'administration municipale de se traîner les pieds dans ce dossier et de faire l'impossible pour éviter de discuter sérieusement.

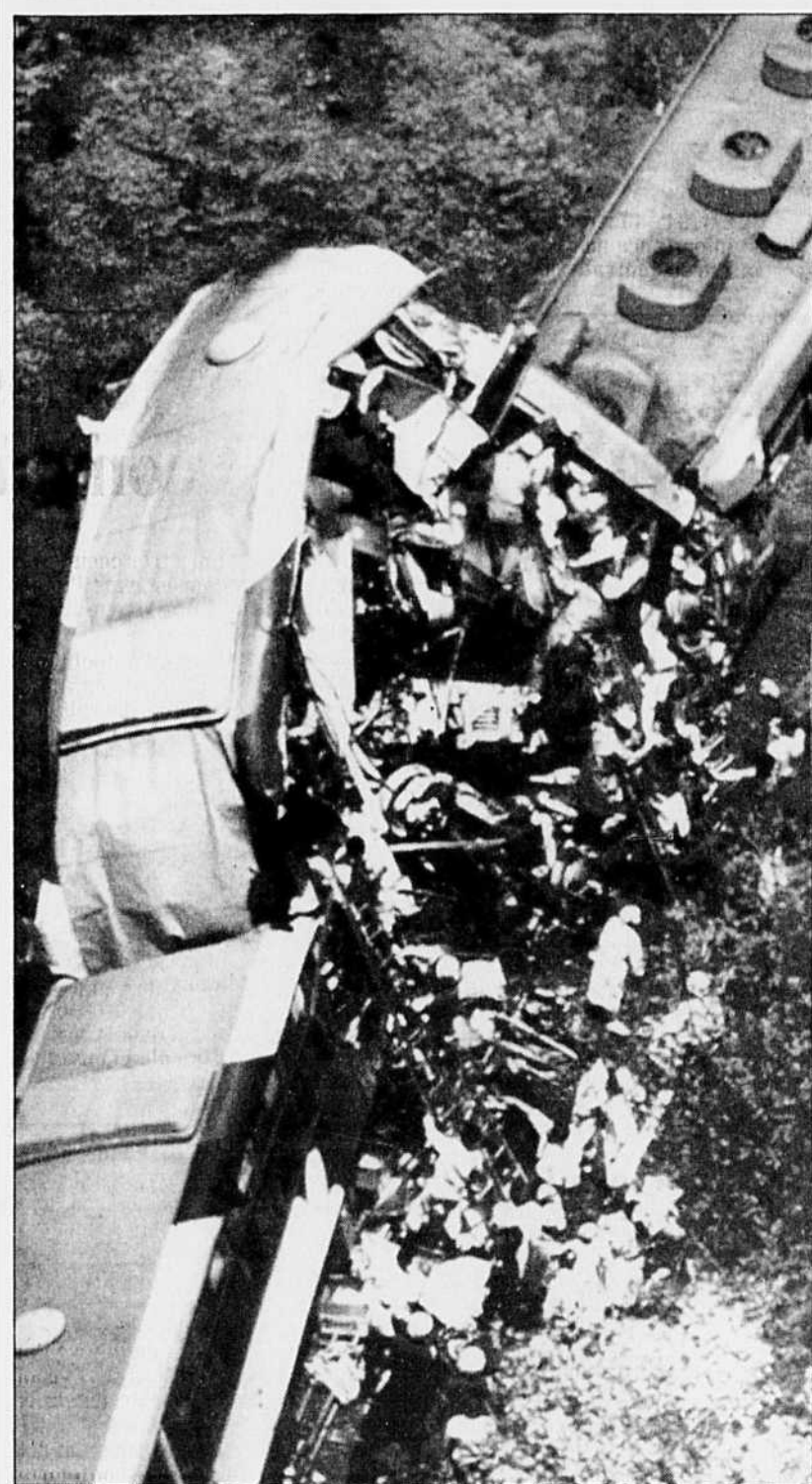


PHOTO AP

Télescopage à haute vitesse: 42 morts, 400 blessés

Une collision entre deux trains sur une voie unique a fait hier 42 morts et plus de 400 blessés près de Kyoto, ancienne capitale du Japon. Il s'agit de la pire catastrophe ferroviaire dans le pays depuis 1963. Un train de trois voitures qui transportait 600 touristes de Kyoto à Shigaraki a heurté de plein fouet un convoi de quatre wagons et une centaine de passagers, qui circulait en sens inverse. Les wagons de tête des deux trains se sont encastrés l'un dans l'autre et se sont complètement disloqués sous le choc. Selon la police, la collision est due à une défaillance du système de signalisation et d'aiguillage.

Hydro-Québec n'a jamais été plus impopulaire

Frédéric Tremblay

de la Presse Canadienne

QUÉBEC — Le taux de satisfaction des Québécois à l'endroit d'Hydro-Québec a égalé en mai 1990 son plus bas niveau, soit 47 %, au moment même où la société d'État obtenait l'autorisation de hausser ses tarifs de 14,5 % sur deux ans.

Selon un sondage Sorecom effectué pour le compte d'Hydro-Québec, seulement 47 % des Québécois se disaient alors « satisfaits » de la société d'État.

Il faut remonter à mars 1989 pour retrouver une aussi mauvaise cote de popularité alors que les Québécois étaient plongés en pleine noirceur par une panne majeure d'électricité. C'était l'époque des deux fameuses pannes qui avaient frappé le Québec entier.

S'il est facile d'expliquer le mécontentement des Québécois envers Hydro-Québec en mars 1989, les chiffres de mai 1990 étonnent davantage.

« Pour le client, c'est d'abord la facture d'électricité qui compte, ensuite, vient la fiabilité du service », fait valoir Marie-Andrée Cournoyer, conseillère en recherche et développement chez Hydro-Québec.

Si cela est juste, la sensibilité des Québécois au coût de leur électricité sera de nouveau écorchée en 1992 puisque Hydro-Québec entend demander au gouvernement l'autorisation d'accroître ses tarifs de 9 %.

Depuis mai 1990, le taux de satisfaction des Québécois à l'endroit d'Hydro-Québec s'est cependant grandement amélioré, toujours selon des sondages effectués pour le compte de la société d'État.

Une consultation réalisée en mars dernier par la firme SOM auprès de 1084 répondants indique que le taux de satisfaction de la population était alors de 81 %.

Ce sondage révèle que les francophones sont (et de manière significative) plus satisfaits d'Hydro-Québec que les anglophones avec des taux de 86 et 66 %, respectivement.

« Dans tous les sondages que l'on fait, le taux de satisfaction des anglophones est moins grand que celui des francophones, bien que parfois l'écart soit plus étroit », a fait observer Mme Cournoyer.

D'autre part, à la lumière de six sondages effectués en 1990, le taux de satisfaction moyen des Québécois à l'égard d'Hydro-Québec s'est situé en moyenne à 61,7 %, comparativement à 67,2 % en 1989.

Ces résultats sont loin des taux de satisfaction affichés par Hydro-Québec au début des années 80, qui avaient atteint un sommet de 95 % en février 1983.

Depuis juin 1989, Hydro-Québec a entrepris de sonder six fois par année les Québécois sur leur satisfaction à l'endroit des services offerts. Auparavant, la société d'État se livrait à cet exercice une fois par année.

« Nous faisons ces consultations pour connaître l'impact de nos mesures sur la clientèle », a expliqué Marie-Andrée Cournoyer.

En vertu du contrat hant Hydro-Québec et la maison de sondage SOM, chacun des sondages effectués par cette firme coûte 1000 \$ à la société d'État.

Mazankowski: « Nous avons du ménage à faire »

OTTAWA (PC) — Il faudra éliminer l'inflation et redresser l'économie si l'on veut garantir des salaires élevés et assurer une croissance durable. C'est l'un des objectifs que se fixe le nouveau ministre des Finances, M. Don Mazankowski.

« Nous avons du ménage à faire, il y a des améliorations à apporter, déclarait-il hier au cours d'un entretien avec les représentants des médias. Il ne s'agit pas d'imposer quoi que ce soit, précisait-il. Ce que nous disons, c'est travaillons ensemble. »

Pour lui, l'important est de parvenir à une reprise durable, après une année de récession qui a fait grimper le chômage au-dessus du seuil de 10 % et acculé un nombre record de Canadiens à la faillite. Une récession qui s'est avérée un peu plus grave que prévu, a admis le ministre albertain et vice-premier ministre, qui a succédé à Michael Wilson au portefeuille des Finances, le mois dernier.

Visiblement, le ministre n'est pas prêt à dire que la crise est terminée, malgré des signes encourageants comme la chute du taux de chômage de 10,5 à 10,2 % en avril, et l'essor des mises en chantier dans l'industrie de la construction résidentielle.

S'il y trouve matière à optimisme, il se garde bien de se réjouir prématurément « pour ne pas minimiser les problèmes » auxquels les Canadiens sont confrontés.

Comme M. Wilson l'avait projeté dans son budget du mois de février dernier, M. Mazankowski s'attend à une reprise modérée au deuxième semestre et à une reprise plus forte en 1992. Il endosse d'ailleurs pleinement les mesures budgétaires annoncées alors par son prédécesseur, y compris les limites de dépenses et les objectifs de réduction d'inflation à 3 % d'ici la fin de 1992, et à 2 % d'ici 1995.

2 979 270, comparativement à 1 127 985 jours-personnes au Québec.

En 1990, les conflits ayant touché plus de 1000 travailleurs sont ceux de la construction et d'Hydro-Québec, puis celui des 1700 gratiers de la construction — deux journées en avril —, celui des 1255 professeurs de l'Université Laval à Sainte-Foy, celui des 1200 travailleurs de la Compagnie de papier Québec et Ontario à Baie-Comeau, celui des 1100 ingénieurs du gouvernement du Québec et celui des 1100 travailleurs des Produits forestiers Canadien Pacifique à Gatineau.

CARTES D'AFFAIRES



Fondée en 1982

55 St Jacques
Montréal, Québec
Canada, H2Y 3X2
Télex: 05 268656
Fax: (514) 845-7874
Tel: (514) 987-6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

Première grève en 12 ans chez Gaz Métropolitain

Sylvain Blanchard

UNE PREMIÈRE grève vient d'éclater chez Gaz Métropolitain depuis 12 ans. Les 430 cols blancs de l'entreprise, le deuxième plus important groupe de syndiqués de la maison, ont en effet déclenché un arrêt de travail de 48 heures hier matin pour protester contre les dernières offres de la compagnie et signifier leur mécontentement devant « l'intransigeance » de la direction à la table de négociation.

Les lignes de piquetage dressées rue du Havre par les syndiqués (affiliés à la FTQ) ont retardé de quelques heures la sortie des camions de Gaz Métro, de même que l'entrée du personnel. Aucun incident ne s'est cependant produit.

Le service à la clientèle ainsi que le service de facturation de la compagnie sont affectés par cette grève, qui risque de se répéter d'ici les prochaines semaines si aucune entente n'intervient.

« Nos clients devront faire preuve de plus de patience pour obtenir des informations au téléphone, mais, consolation, leur compte arrivera quelques jours en retard », lance à la blague le porte-parole des relations publiques chez Gaz Métro, M. Ahmed Galipeau.

Aucun autre inconvénient n'est pour le moment anticipé.

La convention collective des cols blancs est échue depuis août dernier, et après 25 séances de négociation, les salaires, le fonds de pension, la durée de la semaine de travail et le système de classification des employés demeurent les principaux points en litige.

Les parties ont entamé leurs discussions il y a maintenant un an, mais depuis trois semaines le dialogue est rompu, et on ne s'attend pas à ce qu'il reprenne avant la semaine prochaine. Aucun conciliateur n'a encore été nommé dans le dossier, mais la partie syndicale examine présentement la possibilité d'en faire la demande.

Sur les salaires, la compagnie offre des augmentations de 5,3 % et de 3 % pour les années 90-91 et 91-92. Le syndicat demande des hausses de 5,5 % et 5 %, plus une formule d'indexation.

Concernant la semaine de travail, les syndiqués exigent une réduction

d'une heure et quart pour qu'elle diminue de 36 heures et quart à 35 heures.

Sur la classification des emplois, la compagnie tente d'instaurer une nouvelle grille d'évaluation des emplois. Plusieurs modalités d'application sont contestées.

En ce qui a trait au régime de retraite, la partie syndicale demande plusieurs améliorations, spécialement pour ceux et celles qui s'apprêtent à prendre leur retraite, que la compagnie se dit incapable de payer compte tenu de la récession actuelle.

En fait, la position de l'employeur dans cette négociation s'inspire largement du contexte économique difficile que traverse le Québec présentement.

« Nous nous efforçons d'expliquer aux représentants syndicaux que nos clients sont en récession et que toute augmentation de nos coûts devra malheureusement leur être reflétée, signale M. Galipeau. Vu les circonstances, nous croyons qu'ils n'ont vraiment pas besoin de ça et que nos employés devraient comprendre la situation ».

« On comprend la situation, réplique Simon Berlin, porte-parole syndical, mais on comprend aussi que la situation financière de l'entreprise est très favorable. Plutôt que de refiler bêtement la facture aux clients de Gaz Métro, l'entreprise pourrait peut-être songer à piger dans les profits qu'elle réalise, car elle en fait beaucoup ».

M. Berlin se dit d'autre part étonné de voir l'employeur utiliser cet argument compte tenu de l'écart « plutôt faible » qui sépare les parties.

« De toute façon, il est complètement faux d'affirmer que la facture serait automatiquement transférée aux clients. Les augmentations de tarifs demandées par Gaz Métro doivent au préalable faire l'objet d'un examen minutieux de la part de la Régie du Gaz naturel du Québec. C'est donc loin d'être automatique ».

La grève des cols blancs de Gaz Métropolitain survient exactement deux semaines avant le début des négociations entre l'entreprise et ses 550 cols bleus, un groupe de travailleurs qui, s'ils devaient se mettre en grève, pourrait sérieusement perturber les activités de l'entreprise. Leurs demandes seront connues début juin.

L'Ordre des ingénieurs demande à Johnson de reconsidérer son diktat

Sylvain Blanchard

ALORS QUE le président du Conseil du Trésor, Daniel Johnson, dépose ce matin son projet de loi fixant le salaire des ingénieurs de l'État, voilà que l'Ordre des ingénieurs du Québec intervient pour demander au ministre de reconsidérer son geste.

Incapable d'en venir à une entente avec ce groupe d'employés qui tentent d'obtenir une certaine forme de parité salariale avec leurs confrères du privé, le gouvernement s'apprête à leur servir la même médecine qu'aux autres employés de l'État en gelant leur salaire jusqu'en juin 92.

M. Silvio Gallizzi, le président de l'Ordre, constate que l'écart entre les salaires versés dans le public et le privé est effectivement important et qu'en conséquence M. Johnson aurait avantage à tenir des « négociations sérieuses » pour trouver une solution.

L'Ordre croit que cette situation a « trop duré » et qu'elle pourrait « engendrer des risques indus pour la population du Québec ».

« S'il est vrai, écrit l'organisme au ministre, que vos ingénieurs sont des professionnels soumis à un code de déontologie (...) il est aussi vrai que ces professionnels sont des êtres humains. Les frustrations engendrées par la situation actuelle peuvent mener à des gestes répréhensibles que nous serions les premiers à réprocher, mais pourquoi attendre que cela se produise ? ».

Désabusés, exaspérés par l'attitude du ministre et de ses négocia-

teurs, les représentants des ingénieurs de l'État ont déjà annoncé qu'au lendemain de l'adoption de la loi décrétant leur salaire, ils transfèreraient leur association professionnelle en agence de placement pour trouver du travail à leurs membres dans l'entreprise privée.

Selon Jean Dugré, président de cette association, les ingénieurs de l'État gagnent moins que 90 % des autres ingénieurs de la province, alors qu'il y a quinze ans ils avaient un salaire plus élevé que la moitié de l'ensemble des ingénieurs du Québec.

Actuellement, les ingénieurs de l'État ont plus expérimentés touchent 47 000 \$ par année. Leurs négociateurs tentaient d'obtenir une formule de rémunération qui aurait fait en sorte que la moitié des ingénieurs de la province gagnent plus qu'eux, mais que l'autre moitié gagnent moins.

Mme Hoang

Finie la cuisine! TRAITEUR

5 soupers à la maison pour 27\$05

260, Notre-Dame Ouest
987-6272

PARTICIPEZ AU MOIS RECORD!

LA MAGIE DE MAI CHEZ HONDA

ACCORD CIVIC

Famille Accord CRX Si

Below Accord Below Civic

Coupe Accord Civic Hatchback

LES PRIX SONT MAGIQUES! FAITES VITE!

LES HONORAIRES HONDA

A MONTRÉAL: Honda 1150

A L'AVIL: Robic 1150

* KUNO WITTMER 5 fois champion du rallye du Québec. Pas étonnant qu'il soit les premiers au Canada avec leur garantie, service et prix. Les résultats sont là!

* Incluant 1700 \$ options
 Intégrément!

15 290 \$



Stanza XE



très
 Votre sympathique
 concessionnaire



Chrétien condamne toute délégation de pouvoirs d'Ottawa aux provinces

d'après la Presse Canadienne

OTTAWA — Même s'il se dit en faveur d'une révision du partage des pouvoirs, le chef libéral Jean Chrétien s'oppose à toute délégation d'autorité d'Ottawa vers les provinces.

C'est ce qu'il a déclaré hier en Chambre lors de sa réponse au Discours du trône, un document qu'il a qualifié de testament du gouvernement.

« Il y a une limite que nous n'atteindrons pas comme parti. Ce n'est pas un besoin d'un gouvernement central fort. S'il devait y avoir une délégation de pouvoirs, nous sommes aussi bien de se séparer tout de suite », a-t-il dit, sous les applaudissements de ses députés, sauf MM. Marcel Prudhomme et Jean-Robert Gauthier.

M. Chrétien discutait à ce moment-là de ses conditions pour coopérer avec le gouvernement. Il a indiqué entre autres qu'il refuserait de collaborer si le gouvernement se traînait les pieds dans le but de faire

une élection sur la Constitution.

Le premier ministre Brian Mulroney et le ministre des Affaires constitutionnelles Joe Clark ont tous deux précisé au cours de l'après-midi que ce n'était pas leur intention. Ils veulent voir ce dossier réglé avant le prochain scrutin.

La réflexion de M. Chrétien a surpris car, depuis son passage devant la Commission Bélanger-Campeau, il a toujours affirmé être en faveur d'une révision du partage des pouvoirs entre les deux niveaux de gouvernement.

Encore hier, alors qu'il exposait sa proposition constitutionnelle, il précisait cette révision. Il est à noter, par contre, que M. Chrétien n'a toujours pas précisé quels pouvoirs il voudrait voir attribuer aux provinces. Seule exception : il préconise la reconnaissance constitutionnelle de l'entente Ottawa-Québec en matière d'immigration.

Pour le reste, M. Chrétien s'est

contenté hier d'indiquer que le fédéral devrait énoncer des critères nationaux dans les domaines de l'environnement, de la formation de la main-d'oeuvre et du développement régional et que les provinces devraient à leur exécution. Ce à quoi il s'attaque est le dédoublement des bureaucraties.

Une fois de plus, M. Chrétien a soutenu hier que les Canadiens préféreraient voir les politiciens débattre d'économie. Malgré cela, il a concentré l'essentiel de ses remarques sur la Constitution.

« Nous devons nous occuper de nos problèmes constitutionnels rapidement pour pouvoir nous occuper des vrais problèmes de la nation », a-t-il indiqué. Selon lui, l'économie souffre de l'incertitude politique actuelle.

L'autre raison qu'invoque le chef libéral pour accélérer le pas dans le dossier constitutionnel est la tenue d'un référendum au Québec à l'été ou l'automne de 1992.

À son avis, le gouvernement devrait respecter cet échéancier. À plusieurs reprises, M. Chrétien a averti le premier ministre de ne pas attendre d'être acculé au pied du mur.

Il s'en est pris au calendrier fédéral dévoilé lundi. Selon le Discours du trône, le gouvernement veut déposer ses propositions constitutionnelles en septembre prochain devant un comité conjoint du Sénat et de la Chambre. Ce dernier aurait cinq mois pour recueillir les opinions des Canadiens, des élus provinciaux et des autochtones.

« Pourquoi attendre au 1er septembre ? », s'est demandé M. Chrétien, y voyant là une preuve d'indécision.

Il est en faveur par contre de la formation du comité, mais il voudrait le voir à l'oeuvre dès le 1er juin pour qu'une entente finale soit soumise au peuple par voie de référendum au début de 1992.

Points saillants

- VOICI les points saillants de la proposition de partage des responsabilités Québec-municipalités :
- réduction de 143 millions \$ des charges financières qui seront transférées aux municipalités par rapport à la proposition originale de décembre dernier;
 - transfert net passant de 477 millions \$ à 334 millions \$;
 - application d'un droit additionnel de 30 \$ par plaque d'immatriculation sur les véhicules de promenade dans les municipalités desservies par des organismes publics de transport;
 - possibilité pour ces villes d'imposer une taxe sur le stationnement et une surtaxe sur les immeubles non résidentiels;
 - maintien de la taxe d'amusement;
 - augmentation des droits sur les mutations immobilières pour les transactions supérieures à 250 000 \$;
 - obligation pour toutes les municipalités de maintenir un corps policier sur son territoire;
 - transfert aux municipalités de l'entretien de 31 700 kilomètres de routes et de chemins locaux.

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ **Ryan**

Le gouvernement estime que « les automobilistes peuvent circuler plus librement dans les villes grâce à l'allègement de la circulation que favorise le transport en commun », affirme M. Ryan. La tarification différenciée ne pose aucun problème de nature administrative, dit-on, et existe à plusieurs endroits en Amérique du Nord, notamment à Toronto où l'immatriculation coûte 90 \$ contre 33 \$ dans le reste de la province.

Le maintien de la taxe d'amusement de 10 %, perçue par les villes en sus de la TPS fédérale représenterait un gain de 15 millions \$ pour les municipalités. Cette taxe, dont M. Ryan avait annoncé l'abolition, deviendra facultative (les villes pourront ou non l'appliquer). Toutefois, cette taxe ne pourra pas être perçue à l'égard d'un événement qui se tient dans un lieu à caractère culturel, tel que le définirait le gouvernement dans un règlement à venir.

La modification de la taxe sur les mutations immobilières (taxe de bienvenue) vise à la rendre obligatoire selon l'échelle suivante : 0,5 % sur les transactions de moins de 50 000 \$, 1 % sur celles de 50 000 à 250 000 \$ et de 1,5 % pour celles de 250 000 \$ et plus. Cette mesure rapportera aux villes des revenus additionnels de 77 millions \$, dont 34 millions grâce aux modifications annoncées hier.

Pour ce qui est de la réduction de 21 millions \$ des charges transférées aux municipalités rurales pour l'entretien des 32 000 kilomètres de routes et de chemins locaux, les modalités de ce transfert, qui n'entre en vigueur que le 1er avril 1993, ne sont pas établies.

Québec réduit également de 9 millions des contributions qui seront exigées des villes de province pour les services de la Sûreté du Québec. La facture s'élevait tout de même à 71 millions \$.

La réduction du transfert total de 33 millions \$ par un réaménagement du système de compensations tient lieu de taxes sur les immeubles des réseaux de la santé et de l'éducation.

Les subventions aux municipalités régionales de comté (7,6 millions \$) sont maintenues pour trois ans.

M. Ryan a par ailleurs consenti à ne pas abolir la taxe d'affaires comme il l'avait annoncé en décembre, à la suite des représentations des municipalités. Le ministre voulait remplacer cette taxe d'affaires, perçue sur la base de la valeur locative des commerces, par une surtaxe sur les immeubles non résidentiels. M. Ryan a décidé de faire cohabiter les deux régimes. Une municipalité aura le choix d'appliquer l'un ou l'autre ou une combinaison des deux. Toutefois, un plafond unique s'appliquera au rendement des deux taxes, de sorte que chaque municipalité pourra obtenir au moins le même potentiel de taxation en utilisant l'un ou l'autre ou les deux à la fois.

L'instauration d'une surtaxe sur les immeubles non résidentiels permettra aux municipalités d'obtenir

du gouvernement fédéral, qui actuellement ne paie pas de taxe d'affaires, des revenus additionnels dont le rendement optimal pourrait atteindre au total 70 millions \$.

En conférence de presse, M. Ryan a rendu hommage aux élus municipaux qui « plutôt que de se lancer dans une guerre de slogans, ont pris leur crayon » pour proposer des voies de rechange dont M. Ryan s'est en partie inspiré. M. Ryan affirme avoir trouvé chez ses interlocuteurs municipaux « un esprit de collaboration très différent des déclarations officielles ». Il se dit confiant d'obtenir à nouveau leur collaboration pour les prochaines étapes. M. Ryan rappelle que des discussions devront avoir lieu sur une série d'autres sujets relativement au partage des responsabilités entre les deux paliers de gouvernement.

◆ **Les villes**

ment de leur transférer des responsabilités, le gouvernement demande aux municipalités de taxer à sa place.

Le député de Jonquière a expliqué que les automobilistes de 194 municipalités urbaines devront payer 30 \$ de plus pour les droits d'immatriculation qui coûtent aujourd'hui 90 \$. « Si on ajoute cette hausse à celle du 1er septembre 1990, alors que les tarifs avaient été majorés de 55 \$ à 90 \$, c'est une augmentation de 118 % des coûts d'immatriculation pour plus de 70 % des automobilistes du Québec. »

◆ **Rémillard**

centralisé » mais en même temps un « fédéralisme plus intégré », une notion nouvelle, ou du moins une appellation inédite dans le jargon constitutionnel.

Le ministre juge « intéressant de distinguer » les trois volets du programme constitutionnel fédéral, soit : des changements dans les lois fédérales; changements dans les politiques et dans l'approche du gouvernement central (M. Rémillard a déclaré récemment qu'Ottawa pourrait faire un premier pas vers un nouveau partage des pouvoirs par des ententes administratives avec les provinces); et finalement des modifications constitutionnelles.

M. Rémillard relève enfin deux ambiguïtés dans ce Discours du trône, ambiguïtés qui le préoccupent. La première a trait à la possibilité qu'Ottawa ait recours à un référendum pan-canadien ou à une constituante pour sceller la réforme. À cet égard il a déclaré en Chambre que « jamais les Québécois n'accepteront de se faire dicter leur avenir constitutionnel et politique par le reste du Canada ».

La seconde ambiguïté, une contradiction en fait dit le ministre, a trait à l'intrusion appréhendée d'Ottawa dans le domaine réservé aux provinces de l'éducation et de la formation de la main-d'oeuvre. « D'une part, dit-il, vous avez Ottawa qui veut l'efficacité, et je pense que nous sommes avec eux pour travailler à un pays efficace et, d'autre part, vous avez la contradiction où Ottawa vient s'immiscer dans un domaine de compétence provinciale, et ça, pour le Québec, c'est inacceptable ». M. Rémillard fait toutefois remarquer qu'Ottawa reconnaît dans le Discours du trône que l'éducation est de juridiction provinciale et qu'il s'en-

gage à respecter ce fait.

Avant lui, les ministres responsables de l'éducation primaire et secondaire (M. Michel Pagé), de l'Enseignement supérieur (Mme Lucienne Robillard) et de la formation professionnelle (M. André Bourbeau), avaient vivement réaffirmé la volonté du Québec de conserver ou d'acquérir l'entière responsabilité dans ce domaine.

Pour le chef de l'opposition, M. Jacques Parizeau, cette annonce d'une intrusion fédérale dans ce domaine est « un drapeau rouge devant le taureau québécois ». Comme si Ottawa disait : « Vous avez toujours voulu qu'on ne s'occupe pas d'éducation, eh bien on va s'en occuper. S'il y a une sorte de vache sacrée au Québec, dit-il, c'est bien les pouvoirs exclusifs en matière d'éducation ».

M. Parizeau juge généralement le programme constitutionnel du gouvernement Mulroney avec une certaine pitié : « Le gouvernement fédéral ne sait plus du tout où il veut aller, dit-il. C'est du pelletage en avant. Ce qui a été présenté c'est un échecancier mais sans substance. Après des mois de comités, de discussions, on n'a toujours pas la moindre idée où il veut aller. Moi, ça fait tout à fait mon affaire, dit-il. Mais pour ceux qui veulent maintenir l'unité canadienne, c'est un spectacle un peu désolant. Ça ne vaut pas le papier sur lequel c'est écrit ».

Parmi les 23 leaders qui cotoyaient M. Keaton hier se trouvaient des gens comme Eric Maldoft, l'un des principaux conseillers politiques du chef libéral fédéral Jean Chrétien, l'avocat Alex Paterson, proche des milieux libéraux du Québec, et l'ancien député libéral Joan Dougherty.

Alliance Québec déclare avoir consulté plusieurs chefs de file de la communauté anglophone ainsi que cinq associations régionales au cours des deux derniers mois avant d'élaborer sa déclaration de principe.

Pour le moment, celle-ci s'inscrit dans un cadre canadien : « Le Canada est notre pays, le Québec notre foyer », souligne-t-elle en introduction. Mais elle restera valable dans un Québec indépendant, en enchaînant ses principes dans une Charte québécoise, a affirmé M. Keaton.

La déclaration d'Alliance Québec sera transmise au premier ministre Brian Mulroney, au chef libéral Jean Chrétien et à tous les premiers ministres des provinces. Elle a également été communiquée à la Fédération des francophones hors-Québec avec qui M. Keaton aurait des échanges fréquents.

« Je ne crois pas que c'est notre dernière chance ou que tout est déjà joué. Nous sommes prêts à nous battre jusqu'au bout pour nos droits », a-t-il finalement conclu.

duits dans des chambres situées à l'arrière de la maison de Winnie Mandela. Là, ils ont été battus, frappés à coups de pied et fouettés.

L'un d'eux, Stompie Seipei, 14 ans, a succombé. Le chef des gardes du corps de Mme Mandela, Jerry Richardson, a été condamné à la pendaison, l'an dernier, pour ce meurtre.

Selon le juge Stegmann, les condamnés voulaient convaincre les quatre adolescents d'accuser le prêtre de sodomie pour qu'il soit relevé de ses fonctions au foyer.

Si Winnie Mandela n'était pas présente lors des violences commises contre les quatre enfants, a poursuivi le juge, elle en a ensuite eu connaissance, ce qui la rend complice.

Il a cependant accepté l'alibi qui veut que Winnie Mandela se soit trouvée chez des amis à 300 km de Soweto, au moment où les quatre victimes ont été violentées.

Le juge a estimé que l'intendante Falati était l'inspiratrice des crimes. « Que vous, qui êtes mère de famille, ayez pu administrer de tels coups aux enfants d'autres mères, cela dépasse l'entendement », a-t-il ajouté.

Winnie Mandela jouit d'une grande aura parmi la jeunesse des cités noires sud-africaines. Son incarcération risquerait d'attiser les violences entre fractions rivales, qui ont fait plus de 1500 morts dans les ghettos ces neuf derniers mois.

Elle pourrait aussi faire échouer les délicates négociations sur le partage du pouvoir entre Blancs et Noirs, engagées entre l'ANC et le président Frederik de Klerk. Ce serait un revers personnel pour Nelson Mandela, qui s'était félicité du procès en disant qu'il laverait sa femme de tout soupçon.

« Les jeunes lions », un groupe de jeunes militants de l'ANC, ont l'intention d'organiser des manifestations dans tout le pays si Winnie Mandela se retrouve derrière les barreaux.

« C'est un gros coup dur pour M. Mandela. Cela va faire monter la température politique entre le gouvernement et l'ANC. Cela pourrait détériorer encore plus leurs relations », a commenté un spécialiste de l'Afrique du Sud, David Welsh.

Lors d'une suspension d'audience, avant l'énoncé du verdict, Winnie Mandela a été acclamée hier midi, devant le Palais de justice, par 200 militants noirs anti-apartheid qui voulaient ainsi dénoncer l'iniquité, à leurs yeux, de ce procès.

◆ Les anglophones

est évident que certains gouvernements des provinces veulent des pouvoirs exclusifs sur la langue, mais nous comptons énormément sur le gros bon sens des gens pour nous appuyer parce que le bilinguisme, c'est le fondement même du Canada ».

Le succès du Reform Party ne vient-il pas démentir de telles affirmations ? Non, rétorque M. Keaton.

« Il témoigne plutôt d'une désillusion sur les questions économiques, avec la mise en place de la TPS, et d'une perte de confiance envers les politiciens en général. Mais si on présente chaque point séparément, on constate qu'il y a un support massif des principes que nous revendiquons », fait le président d'Alliance Québec en disant s'appuyer sur un sondage-maison dont il a refusé de divulguer les résultats précis.

La déclaration de principe d'Alliance Québec s'en tient à des revendications déjà fort connues : abolition de la clause « nonobstant », bilinguisme officiel, droit d'utiliser l'anglais et le français au Parlement et devant les tribunaux, garanties constitutionnelles de protection des droits des minorités en matière d'enseignement et des services de santé.

Mais la rencontre d'hier matin avait aussi pour but de démontrer que les anglophones ne veulent pas être oubliés.

« Nous sommes ici au nom de la minorité anglophone, a déclaré le président d'Alliance Québec, M. Robert Keaton. Toutes les personnes présentes sont des gens impliqués dans une foule de secteurs au Québec, et elles représentent un consensus très large de la communauté. Nous refusons de servir de monnaie d'échange pour en arriver à une entente constitutionnelle et, pour nous en assurer, nous demandons que l'on tienne compte de certains principes. Ce n'est rien de radicalement nouveau, mais c'est un point de départ dans les discussions. »

◆ Winnie

bosch, dans la province du Cap. Il a déclaré qu'il ne pouvait croire à la culpabilité de son épouse Winnie.

Il a cependant demandé aux Sud-Africains de garder la tête froide et de laisser la justice suivre son cours.

Au moment des faits jugés, Nelson Mandela était toujours derrière les barreaux. Il n'est sorti de prison qu'en février 1990, après 27 années de détention.

La principale co-accusée, Xoliswa Falati, intendante de Winnie Mandela, a également été condamnée à six ans de prison — quatre pour enlèvement et deux pour coups et blessures.

John Morgan, chauffeur de Winnie Mandela, a été condamné à un an de prison assorti d'une liberté conditionnelle de cinq ans pour son rôle dans le quadruple enlèvement.

En rendant son verdict, le juge Stegmann a souligné que les accusés n'avaient pas laissé poindre le plus petit remords.

« Le châtimement doit être à la mesure de la justice que réclame la communauté », a-t-il dit.

« Vous avez mal compris ou ignoré les responsabilités qui vous incombent en tant que chef de file d'une communauté », a-t-il ajouté à l'adresse de Winnie Mandela.

Aux yeux de la justice sud-africaine, le magistrat pouvait prononcer une sentence allant de la prison avec sursis à la peine de mort. Mais aucun coupable d'enlèvement n'a été condamné à la peine capitale en Afrique du Sud.

Le procureur avait requis une peine de prison contre Winnie Mandela, reconnue coupable lundi d'enlèvement et de complicité de coups et blessures. Les défenseurs de Mme Mandela avaient en revanche fait valoir que leur cliente n'avait joué qu'un rôle secondaire dans toute l'affaire.

Les quatre adolescents ont été enlevés d'un foyer de Soweto administré par un prêtre homosexuel, et con-

15 mai par la PC et l'AP

- 1990: une galerie japonaise achète le Portrait du docteur Gachet, de Vincent Van Gogh, pour 82 millions et demi de dollars.
- 1988: les troupes soviétiques commencent à quitter l'Afghanistan, neuf ans après avoir envahi ce pays; le Sheroobrook André Viger remporte le marathon de Paris en fauteuil roulant.
- 1987: décès de l'actrice américaine Rita Hayworth, née en 1918.
- 1986: le pilote italien Elio de Angelis succombe à la suite d'un accident sur le circuit automobile du Castellet.
- 1985: une quarantaine de Tamouls sont massacrés au Sri-Lanka (Ceylan), au lendemain d'une attaque de séparatistes Tamouls contre une foule bouddhiste, qui a fait au moins 145 morts.
- 1984: l'honorable Jeanne Sauvé est assermentée comme première femme gouverneur général du Canada.
- 1982: opérations britanniques contre des installations militaires argentines, aux Iles Malouines.
- 1981: Len Barker du Cleveland lance une partie sans point ni coup sûr contre Toronto.
- 1975: vol de 36 tableaux impressionnistes de grande valeur au musée d'art moderne de Milan.
- 1957: la Grande-Bretagne fait exploser sa première bombe thermonucléaire dans le Pacifique.
- 1956: un avion en feu s'écrase sur un couvent près d'Ottawa; 15 morts.
- 1889: inauguration de la Tour Eiffel.
- 1885: arrestation de Louis Riel.
- Il s'est né un 15 mai: le physicien français Pierre Curie (1859-1906); le chanteur Trini Lopez (1937); l'actrice française Mireille Darc (1938).

L'institut d'administration
 publique du Canada
 Groupe régional de Montréal

En collaboration avec

LE DEVOIR
 vous invite à un déjeuner-réflexion avec
Monsieur Denis Bédard
 Secrétaire du Conseil du Trésor
 Gouvernement du Québec

sur le thème
Impasse budgétaire ou impasse de l'État?

Le jeudi 23 mai 1991
 de 7 h 45 à 9 h 00

Hôtel Méridien, Basilaire 2, Complexe Desjardins

Réservation:
 Ginette Guilbeault
 ENAP 522-3641

Membres 10 \$
 Non Membres 15 \$

LE DEVOIR

Renseignements..... (514) 844-3361

Administration..... (514) 844-3361

Rédaction..... (514) 842-9628

Annonces classées..... (514) 286-1200

Publicité..... (514) 842-9645
 numéro sans frais..... 1-800-363-0305

Abonnements
 Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot. Pour les abonnements postaux, contactez le (514) 844-7457

Montréal (514) 844-5738
 Extérieur (sans frais) 1-800-463-7559

Service à la clientèle
LE DEVOIR
 211, St-Sacrement,
 Montréal QC H2Y 1X1

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30



LA VIE ECONOMIQUE

Montréal, mercredi 15 mai 1991

Investissement Canada conclut aux faibles effets du libre-échange avec le Mexique

Michel Van de Walle
de la Presse Canadienne

UNE ÉTUDE d'Investissement Canada estime que les exportations canadiennes vers les États-Unis seraient peu affectées par une entente de libre-échange trilatérale avec le Mexique, quoique des difficultés d'ajustement sont à prévoir dans certains secteurs comme les produits automobiles ou le textile.

L'étude d'une centaine de pages publiée récemment affirme qu'il « ne fait aucun doute que le Mexique sera le principal bénéficiaire » d'un éventuel accord, qui l'aiderait dans sa transition vers le statut de pays développé.

Mais, ajoute le document, il faut savoir reconnaître les possibilités à long terme du libre-échange avec le Mexique, un pays qui pourrait devenir à terme « l'équivalent nord-américain de la Corée du sud ou de la Thaïlande ».

Cela dit, les auteurs s'attaquent dès le départ à l'un des principaux arguments des opposants : les bas salaires payés aux travailleurs mexicains. Les salaires payés ici sont en général dix à quinze fois supérieurs. Or, non seulement la très large majorité des produits mexicains exportés au Canada entrent déjà sans frais de douanes, mais ceux qui sont frappés de tarifs ne le sont en général que par un faible pourcentage. La moyenne est de 2,4 %. L'abolition des frais de douane

aurait donc « un effet relativement faible sur le plan de la concurrence entre le Canada et le Mexique ».

Car, rappelle Investissement Canada, deux variables clés permettent le commerce entre pays à salaires élevés et ceux à salaires faibles : le taux de change ainsi que la productivité par employé. La faible productivité des travailleurs mexicains tient à leur spécialisation peu élevée, à des machines inadéquates et à des infrastructures déficientes. Combinée aux effets du taux de change entre dollars et pesos, « les coûts unitaires de la main-d'œuvre sont plus ou moins comparables dans les trois pays ».

En somme, le Mexique gagnera dans les industries exigeant une grande force de travail alors que le Canada et les États-Unis maintiendront leurs entreprises à forte valeur ajoutée et à salaires élevés.

Cela ne signifie par pour autant qu'il n'y aura aucun ajustement. C'est dans les domaines où le Mexique et le Canada sont en concurrence directe aux États-Unis pour des produits semblables que des difficultés surgiront.

En 1989, le Canada exportait pour une valeur de 85 milliards \$ aux États-Unis ; quant au Mexique, ses exportations vers ce pays étaient de 28 milliards \$.

Un grand nombre d'exportations canadiennes vers les États-Unis ne sont pas ou peu en concurrence avec le Mexique : papier journal, bois de construction, aluminium, gaz naturel.

Mais il y a des secteurs de chevauchement : par exemple, les produits automobiles, l'acier, le textile et le vêtement. C'est là qu'il y aura des « défis » à relever, écrivent les auteurs.

Dans le cas de l'automobile, un libre-échange « de facto » existe en Amérique du Nord. Un accord de libre-échange « officieliserait simplement des tendances déjà apparentes dans l'industrie ». On parle ici de la croissance de l'industrie mexicaine des pièces ou encore la concurrence accrue des véhicules assemblés dans ce pays.

Dans le textile et le vêtement, la situation est plus problématique. L'Accord multilatéral (international) permet une augmentation des quotas entre le Mexique et les États-Unis. On pense qu'un accord de libre-échange encouragerait les producteurs asiatiques à s'installer au Mexique. Il rendrait « plus pressant le besoin de restructuration » de cette industrie au Canada et aux États-Unis. « À long terme, les manufacturiers canadiens et les investisseurs étrangers pourraient envisager de réaliser au Mexique les investissements d'abord planifiés pour le Canada », lit-on dans l'étude.

Textile, vêtement, chaussure : ce sont les « exemples les plus évidents » de secteurs où les importations mexicaines pourraient supplanter la production canadienne et les importations de pays tiers. Car ces produits sont actuellement frappés de droits de douane de plus de 20 %.

Les mexicains pourraient supplanter « une partie importante » de l'approvisionnement canadien et étranger.

La « liste à risque » canadienne, pour reprendre l'expression utilisée par Investissements Canada, ne s'arrête pas là. Les producteurs canadiens de tuiles, de jouets, de tuyaux de plastique, de pneus, de matériel de radio-diffusion pour n'en nommer que quelques-uns, pourraient recevoir une concurrence intense du Mexique. Mais, rappelle-t-on, la suppression des droits de douane se fera vraisemblablement sur une période de dix ans. Exportations

Quant aux exportations canadiennes vers le Mexique, elles ne s'élevaient qu'à 603 millions \$ en 1989, moins de 1 % de l'ensemble des exportations. Les principaux produits sont les automobiles, les céréales, la pâte de bois, le matériel de télécommunication, etc.

L'étude croit que le Canada gagnera davantage de l'abolition des tarifs douaniers, ceux pratiqués au Mexique étant plus élevés. A en croire le document, c'est surtout dans les produits à forte valeur technologique que le Canada pourrait faire des progrès. On signale entre autres que Northern Telecom, qui vendait pour quatre millions \$ de matériel téléphonique en 1988 en vendrait pour plus de 100 millions \$ cette année. Au cours des cinq prochaines années, le Mexique dépenserait jusqu'à 10 milliards \$ en matériel téléphonique.

Memotec: Gordon clame son indépendance vis-à-vis BCE

Robert Dutriscac

REFUTANT nombre d'allégations du président de Memotec Bill McKenzie, Gordon Capital, qui cherche à renverser la direction actuelle de cette compagnie, a clamé, hier, son indépendance à l'égard de BCE, le plus important actionnaire de Memotec.

Dans son communiqué émis hier, Gordon écrit : « M. McKenzie a affirmé de façon erronée que Gordon Capital agit de concert avec BCE pour déloger la direction de Memotec et plus particulièrement, pour obtenir un plus grand degré de contrôle sur les affaires et activités de Téléglobe Canada ». À cet effet, la firme de courtage torontoise rappelle les diverses dispositions contenues dans la Loi qui empêchent une compagnie de téléphone — en l'occurrence Bell Canada — de tenir directement ou indirectement le contrôle de Téléglobe.

Selon Gordon, le remplacement de trois administrateurs de Memotec — dont Bill McKenzie et son bras droit Eric Baker — « fournit de la valeur à la compagnie ». Il ne s'agit pas d'une embuscade (ambush), comme le soutient M. McKenzie, puisque Gordon a informé M. Baker de ses intentions il y a trois semaines.

Du même souffle, les trois nouveaux administrateurs choisis par Gordon, André Rochette, Anthony C. Gardiner et Robert C. Paterson, ont émis un communiqué conjoint hier destiné aux actionnaires de Memotec et intitulé « Qu'est-ce que l'indépendance signifie vraiment ? ». Ils soutiennent qu'ils ne se sont pas « ligés » avec BCE; ils agissent comme « de véritables administrateurs indépendants » et « dans l'intérêt de

Memotec et non pas de BCE ».

Aussi, ces trois administrateurs « pressentis » ont fait parvenir à Memotec une lettre où ils s'engagent, advenant leur élection, à démissionner si une majorité d'administrateurs autres que ceux désignés par BCE contestent leur indépendance à l'égard de cette dernière.

Au cours d'un entretien hier, M. André Rochette a précisé que le trio avait établi son quartier général à l'hôtel Quatre-Saisons pour la durée de l'offensive, c'est-à-dire jusqu'à l'assemblée annuelle des actionnaires de Memotec qui aura lieu demain à Montréal.

« L'expérience de Gordon avec Michel Gaucher a laissé une trace amère. C'est un façon (l'offensive contre la direction de Memotec) de remonter son image (de Gordon) au Québec et avec la Caisse de dépôt », a fait valoir M. Rochette, qui s'est évertué, avec un succès mitigé, à employer la troisième personne quand il était question de Gordon Capital. Rappelons que cette même firme a mené la bataille visant la prise de contrôle de Steinberg, bataille qui l'opposait au tandem Caisse de dépôt-Michel Gaucher.

M. Rochette a dit ne pas savoir si Gordon a eu des contacts avec BCE relativement à ce coup de force. « C'est sûr que Bell est sympathique à cette affaire-là (la tentative de renversement de la direction de Memotec). Et il ne faut pas être non plus des ennemis de Bell ».

« Memotec, a-t-il poursuivi, c'est une compagnie qui est un take-over target (une cible pour une prise de contrôle). Dans une telle situation (pour Gordon), il faut quand même avoir des alliés. Il n'y a rien qui nous empêche de convaincre Bell de travailler avec nous ».

Un courtier new-yorkais prévoit une hausse du crédit québécois et un recul ontarien

Maurice Girard
de la Presse Canadienne

WASHINGTON — La maison d'investissements Lehman Brothers, de New York, prédit que la cote de crédit de la province de Québec pourrait être révisée à la hausse dans les prochaines semaines alors que celle de l'Ontario pourrait être réduite d'un cran, du niveau maximal où elle se trouve présentement.

Deux analyses obtenues hier de source indépendante par la Presse Canadienne amènent cette filiale à part entière du conglomérat d'American Express à conclure que la situation financière de la plus riche des provinces canadiennes risque de se détériorer dans les prochaines années en raison des choix budgétaires et « arbitraires » faits par son gouvernement « socialiste » tandis que le programme d'austérité mis en place au Québec permettra à la province de maintenir sa cote de crédit sur les marchés internationaux, voire même de l'améliorer.

« En tout état de cause, une fois que tout aura été dit et fait, nous pensons que la cote de crédit à long terme de la province de Québec sera maintenue au niveau actuel », affirme d'abord le vice-président de Lehman Brothers, M. Paul Tice, auteur du « commentaire » sur le budget québécois paru le 8 mai dans la rubrique Gouvernements nationaux. Rejoint au téléphone hier, M. Tice a rappelé qu'il n'était pas dans la pratique des vices-présidents d'American Express de répondre aux questions des journalistes mais il a confirmé être l'auteur des deux docu-

ments.

Dans son évaluation, il rappelle que les maisons de crédit new-yorkaises Moody's et Standard and Poor's étudient à l'heure actuelle le contenu des budgets de l'Ontario et du Québec et qu'elles décideront dans les prochaines semaines de modifier ou non leur évaluation. Et il se lance dans les prédictions pour le bénéfice des investisseurs auxquels sa rubrique s'adresse.

À propos du Québec, le vice-président d'American Express rappelle que son optimisme est fondé « d'abord sur la détérioration toute relative de la position financière de la province — qui se compare avantageusement à son produit intérieur brut (PIB) et à ses entrées de fonds pour les années financières 1986-1987 — ainsi que sur les mesures d'austérité en place. De plus, nous pensons que la compression à moyen terme de la croissance des dépenses et la réduction parallèle du déficit projeté laissent prévoir une hausse de la cote de crédit de la province ».

Dans son analyse, Lehman Brothers fait l'éloge de la politique fiscale du gouvernement québécois. « Il est important de noter que le Parti libéral, au pouvoir à Québec, a pris les bonnes décisions depuis le début en augmentant les taxes sur les cigarettes et l'essence, en transférant aux municipalités un fardeau fiscal de

360 millions \$ et, encore plus important, en mettant un embargo de six mois pour le premier semestre de 1992 sur les hausses des salaires des 400 000 fonctionnaires, combiné à un moratoire sur les embauches dans le secteur public. » (NDLR : le ministre des Affaires municipales Claude Ryan a annoncé hier une réduction de 178 millions \$ du fardeau financier transféré aux municipalités pour le ramener ainsi de 414 millions \$ à 236 millions \$).

Quant aux actions budgétaires de Queens Park, Lehman Brothers souligne dans une analyse en date du 2 mai que l'importance du déficit de 9,73 milliards \$ pour le présent exercice financier « est sans précédent, tant en termes relatifs qu'absolus ». Le budget du gouvernement du premier ministre Bob Rae va à l'encontre de l'attitude adoptée par les autres gouvernements provinciaux, « qui comprennent entre autres une réduction de la taille de la fonction publique et un gel des salaires ».

Selon M. Tice, « il est important de noter qu'on ne prévoit pas à moyen terme d'amélioration notable de la position financière de la province en dépit d'une reprise de l'économie après 1991 et d'un accroissement moyen de 3,7 % du produit intérieur brut pour 1992, 1993 et 1994 ».

« La politique fiscale actuelle du gouvernement néo-démocrate de

l'Ontario, poursuit-il, met à l'épreuve l'excellente cote de crédit de la province ; en conséquence, sa capacité de maintenir à long terme son Triple-A (AAA) se retrouve compromise ». Non seulement les maisons canadiennes de crédit DBRS et CBRS mais également Standard and Poor's de New York ont placé l'Ontario sur la liste rouge des provinces à surveiller.

« Nous pensons qu'il existe une possibilité qu'on rabaisse d'un cran la cote de la province en raison de la nouvelle orientation de la politique financière de l'Ontario et la tolérance de son gouvernement néo-démocrate à l'endroit des gros déficits, sans compter les emprunts nécessaires pour appliquer une telle politique. Les accroissements de dépenses prévues pour les quatre prochaines années ne peuvent être expliquées par la seule récession économique, mais ils sont plutôt attribuables à un accroissement arbitraire des dépenses », conclut l'analyse de Lehman Brothers.

Même si la cote de crédit du Québec venait à être révisée à la hausse, elle resterait sans doute inférieure d'un cran à celle de l'Ontario, seule province canadienne à profiter pour l'instant d'un Triple-A, comme le gouvernement fédéral. Le Québec se situe à Double-A moins (AA-).

Béland prédit « un Canada uni mais profondément renouvelé »

Michel Dolbec
de la Presse Canadienne

PARIS — La crise constitutionnelle aboutira à « un Canada uni mais profondément renouvelé », a prédit hier à Paris le président du Mouvement Desjardins, M. Claude Béland.

Devant la Chambre de Commerce France-Canada, M. Béland, qui siègeait sur la commission Bélanger-Campeau, s'est réjoui du ton du discours du Trône prononcé lundi aux Communes d'Ottawa. « Je vois, a-t-il dit, que dans le reste du Canada anglais, on prend le dossier au sérieux. C'est bon signe ».

Souverainiste modéré, M. Béland a expliqué aux gens d'affaires français qu'il est possible de préserver l'unité canadienne, à la condition de procéder à un nouveau partage des pouvoirs. « On peut vivre dans un Canada uni, mais un Canada très différent et plus décentralisé. Au bout du compte, a-t-il ajouté à la blague, on pourrait bien se retrouver avec un Québec souverain dans un Canada uni ».

Le président du Mouvement Desjardins ne s'est pas étendu longue-

ment sur le sujet, rappelant que s'il a joué un temps au politicien, il a renoncé à ces activités « parascolaires ».

De toute façon, la question ne passionne pas outre mesure les milieux d'affaires français, qui partagent l'indifférence générale de nos « cousins » face aux attermoissements constitutionnels canado-québécois.

« Tout les gens d'affaires que j'ai rencontrés m'ont posé une question sur l'avenir du Québec, mais pas beaucoup plus. Ce n'est pas leur principale préoccupation », a souligné M. Béland en entrevue.

Lui-même n'est pas venu ici pour parler de politique mais pour consolider et intensifier les relations du Mouvement Desjardins avec ses partenaires français. Les Caisse populaires comptent 12 correspondants bancaires en France sur un total de 375 à travers le monde. « Ce n'est pas un chiffre impressionnant, a noté le président.



Société du Vieux-Port de Montréal Inc.



Benoît Lemay, F.C.A.

Monsieur Benoît Lemay vient d'être nommé président du Conseil de la Société du Vieux-Port de Montréal Inc. Cette nomination a été faite par l'Honorable Jean Corbeil, ministre des Transports, ministre politique de Montréal et responsable du Vieux-Port, et par l'Honorable Elmer MacKay, ministre des Travaux publics.

Monsieur Lemay était déjà membre du Conseil d'administration et président du comité de vérification de la Société.

Monsieur Lemay est président et chef de la direction de la distillerie de Kuyper Canada Inc.

La Société du Vieux-Port de Montréal Inc. est une société fédérale dont la mission consiste à mettre en valeur et à promouvoir le territoire sous sa juridiction. Ce site récréo-touristique, d'une superficie totale de 54 hectares, accueille annuellement quelque 2,000,000 visiteurs.

AVIS DE RACHAT

Conseil scolaire de l'île de Montréal
Obligations à fonds d'amortissement, 10,50 %, échéant le 17 juin 1995

Avis public est par les présentes donné aux détenteurs des obligations, mentionnées ci-dessus que le Conseil scolaire de l'île de Montréal rachètera le 17 juin 1991, pour les fins des fonds d'amortissement et conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes ou partie de ces obligations tel qu'indiqué ci-dessous, à 100 % de leur montant en principal racheté, plus l'intérêt couru à la date du rachat.

Numéro des obligations à coupons de 1 000 \$, portant le préfixe C10-M, rachetées en totalité:

0011	0019	0021	0026	0053	0058	0071	0095	0102
0113	0124	0130	0165	0174	0559	0573	0827	0942
0966	0976	0990	0991	1003	1070	1071	1108	1137
1142	1145	1182	1211	1434	1459	1487	1511	1529
1675	1679	1806	1817	1826	1843	1943	1950	2040
2085	2138	2150	2163	2220	2232	2247	2249	2263
2312	2316	2330	2342	2472	2535	2538	2547	2550
2551	2554	2555	3083	3158	3211	3232		

Numéros des obligations à coupons de 5 000 \$, portant le préfixe C10-V, rachetées en partie jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis de chacun des numéros:

002	1 000 \$	017	1 000 \$	030	1 000 \$	037	1 000 \$	045	1 000 \$
052	1 000 \$	067	1 000 \$	093	1 000 \$	097	1 000 \$	098	1 000 \$
104	1 000 \$	107	1 000 \$	109	1 000 \$	123	1 000 \$	129	1 000 \$
133	1 000 \$	134	1 000 \$	136	1 000 \$	138	1 000 \$	150	1 000 \$
155	1 000 \$	166	1 000 \$	180	2 000 \$	233	1 000 \$	234	1 000 \$
235	1 000 \$	245	1 000 \$	246	1 000 \$	254	1 000 \$	255	1 000 \$
258	1 000 \$	260	2 000 \$	264	1 000 \$	265	1 000 \$	274	2 000 \$
276	1 000 \$	280	2 000 \$	283	1 000 \$	300	2 000 \$	306	1 000 \$
312	1 000 \$	314	1 000 \$	317	1 000 \$	318	2 000 \$	319	1 000 \$
321	1 000 \$	322	1 000 \$	323	1 000 \$				

Numéros des obligations à coupons de 25 000 \$, portant le préfixe C10-A-, rachetées en partie jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis de chacun des numéros:

001	5 000 \$	008	5 000 \$	021	5 000 \$	031	5 000 \$	037	5 000 \$
046	5 000 \$	060	5 000 \$	063	5 000 \$	069	5 000 \$	082	5 000 \$
084	5 000 \$	092	10 000 \$	095	5 000 \$	096	5 000 \$	114	5 000 \$
120	5 000 \$	122	5 000 \$	146	5 000 \$	154	5 000 \$	172	10 000 \$
173	5 000 \$	181	10 000 \$	182	5 000 \$	187	5 000 \$		

Numéros des obligations à coupons de 100 000 \$, portant le préfixe C10-B-, rachetées en partie jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis de chacun des numéros:

014	10 000 \$	019	20 000 \$	020	10 000 \$	021	20 000 \$
-----	-----------	-----	-----------	-----	-----------	-----	-----------

Numéros des obligations entièrement nominatives, portant le préfixe C10-N-, rachetées en partie jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis de chacun des numéros:

005	10 000 \$	008	5 000 \$	013	5 000 \$	021	5 000 \$	022	5 000 \$
026	5 000 \$	027	5 000 \$	030	10 000 \$	031	5 000 \$	033	5 000 \$
034	5 000 \$	038	5 000 \$	039	5 000 \$	042	5 000 \$	044	5 000 \$
046	5 000 \$	056	5 000 \$	101	5 000 \$	102	5 000 \$	108	5 000 \$
115	5 000 \$	132	70 000 \$	134	35 000 \$	138	10 000 \$	139	10 000 \$
140	5 000 \$	142	15 000 \$	143	50 000 \$	144	5 000 \$	145	40 000 \$
146	10 000 \$	147	5 000 \$	148	5 000 \$	149	5 000 \$	152	5 000 \$

Une copie de cet avis de rachat a été envoyée par la poste aux détenteurs d'obligations entièrement nominatives ou d'obligations à coupons immatriculées quant au principal seulement qui sont rachetées en totalité ou en partie seulement.

Les obligations ou partie de ces obligations ainsi rachetées deviendront dues et payables le 17 juin 1991 et seront payées en monnaie légale du Canada à toute succursale au Canada de la Banque Nationale du Canada, La Banque Royale du Canada, la Banque Canadienne Impériale de Commerce et la Banque de Montréal, au choix du détenteur, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus accompagnées, s'il y a lieu, de tous les coupons d'intérêt échéant après le 17 juin 1991. L'intérêt du 17 juin 1991 sera payé de la manière habituelle.

Pour leur transfert, les obligations immatriculées devront être accompagnées de procurations dûment signées en blanc. Les obligations représentant la partie non rachetée de toute obligation rachetée en partie seulement seront émises sans frais. Les nouvelles obligations seront immatriculées de la même manière que les obligations remises, sauf avis contraire.

Avis public est aussi par les présentes donné que l'intérêt sur le montant en principal des obligations ou partie de ces obligations identifiées dans cet avis comme rachetées cessera de courir le et après le 17 juin 1991.

Montréal, le 30 avril 1991.

CONSEIL SCOLAIRE DE L'ÎLE DE MONTRÉAL
Le directeur des services financiers,
Clément Janelle, c.a.

AVIS DE RACHAT

Conseil scolaire de l'île de Montréal
Obligations à fonds d'amortissement, 10,25 %, échéant le 20 juin 1994

Avis public est par les présentes donné aux détenteurs des obligations, mentionnées ci-dessus que le Conseil scolaire de l'île de Montréal rachètera le 20 juin 1991, pour les fins des fonds d'amortissement et conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes ou partie de ces obligations tel qu'indiqué ci-dessous, à 100 % de leur montant en principal racheté, plus l'intérêt couru à la date du rachat.

Numéro des obligations à coupons de 1 000 \$, portant le préfixe C3-M-, rachetées en totalité:

0007	0516	0604	0612	0615	0625	0628	0631	0632
0637	0639	0649	0652	0656	0673	0678	0698	0700
0795	0707	0717	0727	0731	0811	0812	0821	0825
0827	0833	0837	0839	0845	0848	0849	0850	0852
0854	0857	1083	1085	1197	1202	1204	1206	1209
1211	1220	1222	1224	1284	1287	1289	1295	1298
1360	1363	1365	1366	1374	1375	1451	1462	1467
1474	1480	1481	1485	1492	1565	1738	2260	2313
2330	2331	2335	2422	2425	2426	2428	2431	2432
2434	2437	2439	2442	2444	2451	2456	2458	2465
2469	2470	2481	2482	2489	2494	2496	2498	2531
2532	2535	2541	2542	2566	2571	2572	2575	

Numéros des obligations à coupons de 5 000 \$, portant le préfixe C3-V-, rachetées en partie jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis de chacun des numéros:

004	2 000 \$	006	2 000 \$	014	1 000 \$	020	2 000 \$	026	2 000 \$
028	1 000 \$	040	1 000 \$	061	1 000 \$	065	1 000 \$	067	1 000 \$
071	2 000 \$	073	1 000 \$	075	2 000 \$	077	1 000 \$	087	1 000 \$
094	1 000 \$	098	1 000 \$	118	1 000 \$	126	1 000 \$	130	2 000 \$
136	3 000 \$	150	3 000 \$	152	2 000 \$	161	2 000		

Aux actionnaires de Memotec :

Une véritable indépendance

Nous ne sommes pas associés à BCE. Aucun d'entre nous n'a été employé ou conseiller de BCE ou d'une de ses sociétés affiliées.

Nous sommes prêts à agir en toute indépendance à titre d'administrateurs de Memotec; nous travaillerons dans l'intérêt de Memotec, et non de BCE.

Afin de prouver notre indépendance, nous avons fait parvenir la lettre suivante à Memotec :

Messieurs,

Si nous sommes élus administrateurs de Memotec, nous, André Rochette et Anthony C. Gardiner, nous engageons à remettre notre démission en tout temps si la majorité des administrateurs de Memotec autres que ceux de BCE mis en candidature par la direction jugent que nous ne sommes pas indépendants de BCE.

Si je suis élu et deviens président et chef de la direction, je, Robert C. Paterson, entends aider le conseil d'administration à trouver un remplaçant approprié dans les douze mois. Par ailleurs, si la majorité des administrateurs autres que ceux de BCE croient que je n'ai pas agi au mieux des intérêts de Memotec, je remettrai ma démission.

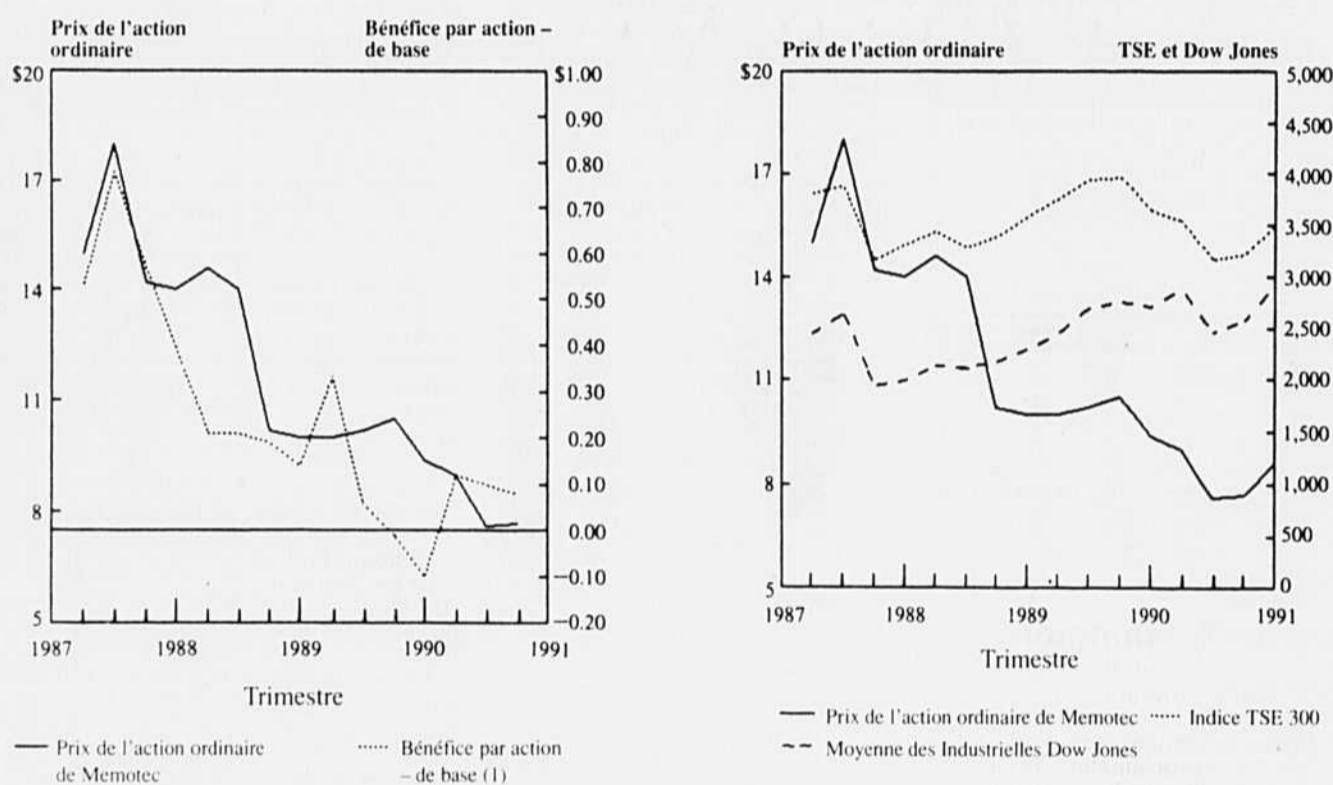
Agréez nos sincères salutations.

*André Rochette
Anthony C. Gardiner
Robert C. Paterson*

Voilà une véritable indépendance à votre service!

La question de Memotec est simple

Voici la courbe du bénéfice par action et du cours des actions de Memotec depuis trois ans.



(1) Le bénéfice de base par action ordinaire est égal au bénéfice net annuel divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation et d'actions ordinaires pouvant être émises à la conversion des actions privilégiées convertibles de Memotec.

Le président de Memotec, William McKenzie, a tenté de répondre à plusieurs des questions posées dans la circulaire que Gordon a fait parvenir aux actionnaires. Quelle que soit son interprétation de l'analyse de Gordon, M. McKenzie ne saurait interpréter le cours des actions de la société, qui reflète directement l'opinion que l'on se fait de Memotec sur le marché.

La valeur des titres des actionnaires a beaucoup diminué au cours des trois années terminées le 31 mars 1991. Durant cette période, le prix des actions ordinaires de Memotec a chuté d'environ 40 % tandis que l'indice TSE 300 et la moyenne des Industrielles Dow Jones progressaient respectivement d'environ 5 % et 45 %. Gordon est d'avis que le rendement médiocre des actions reflète la dégradation de la situation et des résultats financiers de Memotec.

Cela doit cesser

**Envoyez la procuration BLEUE en faveur des candidats de substitution.
Memotec vous appartient. À vous de décider!**



Gordon Capital Corporation

Suite 5300, Toronto Dominion Bank Tower, Toronto-Dominion Centre, Toronto, Ontario M5K 1E7 (416) 364-9393

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

LE MONDE EN BREF

Khalkhali arrêté?

LONDRES (Reuter) — L'Iran a ordonné l'arrestation et le jugement de l'ayatollah Sadeq Khalkhali, de sinistre mémoire pour avoir envoyé au gibet des centaines de personnes pendant les premières années de la révolution islamique, rapportait hier le quotidien britannique *The Independent*. Le tribunal révolutionnaire iranien a inculpé l'imam Khalkhali pour exécutions illégales, détournement de fonds publics et corruption, précise le journal en citant des sources à Téhéran. Le juge islamique, aujourd'hui âgé de 64 ans, siégeait hier au Parlement iranien, a déclaré à Reuter un responsable des relations publiques du Majlis. L'ayatollah Khalkhali a condamné à mort des centaines de partisans du chah, d'opposants de gauche et de trafiquants de drogue dans les années qui suivirent la révolution de 1979.

Exil intérieur

VIENNE (Reuter) — Malgré la remise en liberté de centaines de prisonniers politiques, des milliers d'Albanais sont encore en exil intérieur, a déclaré hier Arben Puto, directeur du Forum albanais pour la défense des droits de l'homme. Arben Puto a indiqué qu'environ un millier de prisonniers politiques avaient été relâchés depuis le milieu de l'année dernière, laissant 40 prisonniers derrière les barreaux. « Mais des milliers de personnes ont été envoyées en exil intérieur. Personne ne connaît d'ailleurs le chiffre exact », a déclaré Arben Puto. Il a ajouté que ces personnes étaient libres de fait, mais que l'absence de réhabilitation officielle les empêchait de regagner les villes.

Taylor prêt à négocier

MONROVIA (Reuter) — Le chef rebelle Charles Taylor est prêt à de nouveaux pourparlers de paix pour tenter de mettre fin à 16 mois de guerre civile au Liberia, a déclaré hier le vice-président libérien par intérim, Peter Naigow. Celui-ci s'est rendu le week-end dernier auprès de Charles Taylor, dans son quartier général de Gbarnga. À son retour, il a assuré que le gouvernement rebelle mis en place par Charles Taylor souhaitait s'associer au cabinet provisoire mis en place à Monrovia jusqu'à l'organisation d'élections législatives prévues avant la fin de cette année. « Ils sont prêts à négocier. Il est prêt à fonder les deux assemblées en attendant que le problème de la présidence soit réglé », a déclaré Peter Naigow. Charles Taylor avait quitté en mars la table des négociations, bloquées sur la question de savoir qui assumerait la présidence du pays jusqu'aux élections.

Visite de l'OTAN

BUDAPEST (AFP) — Le général norvégien Vigleik Eide, président du Comité militaire de l'OTAN, en visite officielle en Hongrie, a examiné avec ses interlocuteurs hongrois les possibilités de coopération avec l'armée hongroise après le démantèlement de la structure militaire du Pacte de Varsovie et la réduction de la menace soviétique en Europe. Le général Eide s'est félicité hier, lors d'une conférence de presse, du climat très ouvert et très amical qui a présidé à ses entretiens avec le ministre hongrois de la Défense, M. Lajos Fur, le chef d'état-major des armées hongroises, le général Laszlo Borsits et le commandant en chef des forces armées, le général Kalman Lorincz. Le général Eide, qui s'était déjà rendu à Moscou et à Prague, a fait valoir que sa visite à Budapest s'inscrit dans le cadre de la nouvelle stratégie de l'OTAN visant à établir des liens politiques, économiques voire militaires avec des pays de l'ancien bloc de l'Est. La Hongrie de son côté, qui prône une politique de défense indépendante et tous azimuts depuis la chute du régime communiste il y a un an, cherche à développer ses relations avec l'OTAN et à obtenir de l'Occident des garanties de sécurité à l'heure où la disparition du Pacte de Varsovie risque de créer un vide en Europe.

Réduction d'effectifs

BERNE (AFP) — Le gouvernement helvétique propose de réduire les effectifs de l'armée suisse de 625 000 à 400 000 hommes et va geler jusqu'en 1995 les dépenses militaires, selon un plan présenté hier à Berne. Le plan directeur « armée 95 » soumis par M. Kaspar Villiger, chef (ministre) du département militaire fédéral, devra être approuvé par le Parlement d'ici 1994. La réduction des effectifs se fera notamment en abaissant l'âge maximum de servir de 50 ans actuellement à 42 voire 40 ans. L'armée suisse restera basée sur le principe de milice, les hommes faisant des périodes sous les drapeaux à certains intervalles. Les seuls militaires professionnels sont quelques dizaines d'officiers supérieurs et 120 pilotes de l'escadre de surveillance aérienne. M. Villiger a souligné que les changements intervenus en Europe de l'Est ne dispensaient pas d'une défense nationale moderne et crédible.

Le processus de paix au Proche-Orient piétine

Damas juge qu'aucun progrès n'a été effectué sur la convocation d'une conférence

d'après Reuter et AFP

NICOSIE — Les ministres des Affaires étrangères soviétique et américain ont poursuivi hier leur chassé-croisé diplomatique au Proche-Orient dans l'espoir de réduire le fossé entre Israël et la Syrie sur les conditions d'une conférence de paix. Toutefois, Damas a estimé qu'aucun progrès n'avait été effectué sur la convocation d'une conférence régionale.

Après avoir rencontré le roi Hussein à Amman, le secrétaire d'État américain, James Baker, s'est rendu par la route en Israël où il a rencontré hier soir trois dirigeants palestiniens pour discuter de la composition de la délégation palestinienne à une telle conférence.

Pour sa part, son homologue soviétique, Alexandre Bessmertnykh, a après une visite à, où il a rencontré le président Hafez el Assad pour la deuxième fois en cinq jours, est arrivé à Genève où il a rencontré le

chef de l'OLP, Yasser Arafat.

À l'issue de deux heures d'entretiens à Damas, le chef de la diplomatie soviétique a estimé que de nouvelles discussions étaient nécessaires à la mise sur pied d'une conférence de paix.

« Le concept de cette conférence est toujours en préparation. Les États-Unis et l'URSS ne veulent pas imposer quoi que ce soit aux parties concernées », a-t-il dit, en ajoutant qu'il poursuivait les consultations.

À Amman, le roi Hussein de Jordanie a estimé que James Baker effectuait une mission de la dernière chance pour la paix dans la région. « Je pense que cette chance qui existe actuellement d'entamer un processus de paix ne se représentera probablement jamais », a-t-il dit à l'issue de trois heures de discussions.

Bien que Alexandre Bessmertnykh ait tendance dans ses déclarations à faire preuve d'optimisme, l'entourage de James Baker fait plutôt preuve de pessimisme et le pré-

sident George Bush a parlé au cours d'une conférence de presse à la Maison-Blanche de « hauts et de bas » normaux dans un tel processus diplomatique.

La Syrie a une nouvelle fois réaffirmé hier à Alexandre Bessmertnykh qu'elle souhaitait une conférence de paix sous l'égide de l'ONU qui imposerait à Israël la restitution des territoires arabes occupés depuis la guerre de 1967 en échange de la paix avec ses voisins arabes.

Le ministre syrien des Affaires étrangères, M. Farouk Al-Chareh, a affirmé, qu'aucun progrès n'a été enregistré en vue de la tenue d'une conférence de paix sur le Proche-Orient.

Dans une déclaration rapportée par l'agence syrienne SANA, M. Chareh a indiqué : « S'il n'y a pas de progrès, c'est à cause de la politique d'entêtement adoptée par Israël et pour deux raisons, à savoir les déclarations israéliennes et les mesures prises par Israël dans les territoires

occupés.

« Une paix juste et globale est un objectif pour lequel la Syrie œuvre et auquel elle est attachée. Cette paix doit être basée sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité et nous croyons que l'ONU doit participer à une conférence de paix, qui ne doit pas se limiter à une séance inaugurale », a ajouté M. Chareh.

Selon lui, « sans ces deux conditions, nous ne tenterons pas de tenir une conférence de paix sous l'ombrelle de la légalité internationale. Nous considérons par ailleurs qu'elles (...) permettront au processus de paix de porter ses fruits et qu'elles apporteront à toutes les parties la garantie qu'elles parviendront à des résultats positifs ».

De son côté, Israël, dit le premier ministre, Yitzhak Shamir, a exclu encore tout récemment toute restitution de territoire, ne souhaite pas que la conférence se tienne sous l'égide de l'ONU, qu'il juge partielle, et prône des négociations directes

avec ses voisins.

En dépit de ces divergences, Alexandre Bessmertnykh a déclaré hier : « On peut dire que les espoirs grandissent et que tous les pays œuvrent à des mesures pour tenir une conférence de paix. Certains problèmes doivent être résolus et nous continuons à travailler en ce sens ».

Pour sa part, le président Bush a déclaré qu'il ne pensait pas que la mission de Baker était un échec. « Il y a des hauts et des bas dans ce processus. Il y en a toujours eus et qui conque a eu à traiter du Proche-Orient sait qu'il y a des hauts et des bas », a-t-il dit.

Il a ajouté que les États-Unis étudiaient un plan pour le contrôle des armements au Proche-Orient, mais s'est refusé à en préciser la teneur.

Les chefs des diplomates soviétique et américaine se sont croisés au Caire dimanche et lundi pour comparer leurs appréciations des chances de paix.



PHOTO AP

La reine Elizabeth conquiert Washington

La reine Elizabeth d'Angleterre a conquis hier le tout Washington au premier jour de sa visite officielle aux États-Unis. Dès le début de son allocution de bienvenue, le président George Bush, rappelant la solidarité britannique pendant la guerre du Golfe, a salué « la relation spéciale » entre les deux pays. Dans sa réponse, la reine a fait rire les quelque 4000 personnes venues l'accueillir. Elle a rappelé que sa dernière visite remontait à 1976, année du bicentenaire de la proclamation de l'indépendance des États-Unis. C'était « un irrespect courageux pour l'Histoire », a-t-elle dit sous les applaudissements.

Les Kurdes reviennent dans les villes contrôlées par les Alliés

d'après Reuter et AFP

SILOPI — Les réfugiés kurdes arrivent en nombre croissant des montagnes turques pour gagner la zone de sécurité contrôlée par les Occidentaux, a déclaré hier un commandant américain.

Mais le Haut commissariat des Nations unies (HCR) aux réfugiés a estimé lundi qu'il restait 230 000 personnes dans les huit camps installés côté turc de la frontière irakienne, et environ 100 000 autres en-dehors des camps. 200 000 ont pris le chemin du retour.

« Il y a eu un flot très rapide de dé-

parts dans les camps, depuis huit ou neuf jours », a précisé le colonel Bill Tangney, qui commande la 10e Force spéciale venue au secours des Kurdes dans les montagnes.

D'après lui, la population du camp d'Isikveren, un des principaux camps installés en Turquie, est tombé de 80 000 à moins d'un millier de réfugiés. « C'est vide maintenant », a-t-il dit à des journalistes.

La plupart des réfugiés du camp d'Isikveren sont des habitants de Zakho et de Baouta, deux villes du nord de l'Irak complètement contrôlées par les troupes occidentales.

À Zakho, des milliers de personnes

attendaient d'être admises dans le camp de réfugiés, qui est passé sous contrôle des Nations unies. Face à l'affluence, les Alliés construisent un autre camp.

Plus à l'est, le camp de Coukourca, qui abrite au moins 90 000 réfugiés, ne désemplit pas. Presque tous ces réfugiés sont de la ville de Dahouk, que les Irakiens contrôlent. Ils ont trop peur pour oser rentrer chez eux.

Ce camp était sur l'itinéraire du ministre britannique de la Défense, Tom King, en visite en Turquie et dans le nord de l'Irak, où des troupes britanniques ont été déployées.

Le colonel Bill Tangney a égale-

ment dit que 12 000 réfugiés se trouvaient dans le camp de transit de Kani Masi, dans le nord de l'Irak. Ce camp est destiné à secourir les réfugiés venus de Coukourca et d'un autre camp, Ouzoulou, et qui retournent en Irak.

À Kani Masi, de nombreux réfugiés disent qu'ils ne bougeront pas tant qu'ils estimeront que la ville de Dahouk n'est pas sûre.

Les États-Unis ont dit qu'ils ne prévoient pas d'envoyer des troupes dans cette ville, et qu'ils négociaient des garanties de sécurité pour les Kurdes. Les Américains considèrent qu'un accord entre les

dirigeants kurdes et irakiens serait la meilleure garantie à long terme.

Les dirigeants kurdes qui négocient à Bagdad sont optimistes et estiment qu'un accord sur l'autonomie kurde pourra être trouvé cette semaine.

Par ailleurs, le secrétaire général des Nations unies, M. Javier Perez de Cuellar, a déclaré hier qu'il est trop tôt pour parler d'un accord entre l'ONU et l'Irak « à propos de la sécurité des Kurdes irakiens ».

Peu auparavant, M. Richard Boucher, porte-parole du département d'État américain, avait fait état d'un accord préliminaire entre l'ONU et l'Irak concernant la sécurité des réfugiés kurdes et leur retour dans leurs lieux d'habitation.

« Je pense que le mot accord est un peu trop fort, a expliqué M. Perez de Cuellar à quelques journalistes. Je pense que Sadruddine Aga Khan, en mon nom, a discuté avec les autorités irakiennes des possibilités d'une présence des Nations unies ».

« Certes, a-t-il ajouté, il y a déjà une présence des Nations unies, mais il s'agirait là d'une présence qui pourrait encourager d'un certaine façon les Kurdes à revenir dans leurs villages. Pour le moment, nous sommes encore en train de discuter d'un tel type de présence possible et des termes de référence de cette présence ».

« C'est pour quoi, a-t-il dit, je pense qu'il est trop tôt de parler d'accord. Nous devons être très prudents pour ne pas soulever trop d'espoirs à ce stade ».

M. Perez de Cuellar a précisé que cette présence armée de l'ONU dans la région pourrait se concrétiser par l'envoi de 400 à 500 hommes environ.

Étudiants et policiers s'affrontent durement dans les rues de Séoul

d'après AFP et Reuter

SÉOUL — Après avoir livré des combats acharnés contre la police, les étudiants de Séoul se sont repliés hier soir sur le campus de l'université Yonsei en annonçant qu'ils allaient mettre au point durant la nuit leur stratégie pour aujourd'hui.

Quelque 60 000 manifestants ont tenté hier de faire passer, en vain, dans le centre de Séoul le cortège funèbre de l'étudiant Kang Kyong Dae, tué le 26 avril par des policiers en civil.

De véritables batailles de rue se sont déroulées dans le quartier chic de Yonhui-dong, et des accrochages ont eu lieu à 200 mètres seulement de la résidence privée du président Roh Tae-woo.

Deux mille manifestants ont également affronté la police devant la banque centrale. Cette manifestation, la plus violente depuis l'arrivée au pouvoir du président sud-coréen Roh Tae Woo en février 1988, risque de se poursuivre aujourd'hui, les organisateurs des obsèques ayant annoncé que l'enterrement de l'étudiant, prévu initialement hier soir à Kwangju à 340 km au sud-ouest de Séoul, était reporté jusqu'à nouvel ordre.

Le cercueil, qui a été porté toute la journée en plein soleil, a finalement regagné le hall de l'université de Yonsei tard dans la soirée pour une nouvelle veillée funèbre.

Dans le cortège se trouvaient des dirigeants de l'opposition, et notamment Kim Dae-Jung, le chef du plus important parti de l'opposition parlementaire. Une grenade lacrymogène est tombée juste à côté de moi », a-t-il raconté.

Le révérend Monn Ik-Hwan, 74 ans, un des principaux leaders des mouvements activistes hostiles au président Roh, a durci sa position en annonçant hier soir que le comité pour les funérailles avait été rebaptisé Mouvement pour l'écrasement du régime en place et l'établissement d'un gouvernement démocratique.

La journée des obsèques avait mal commencé. Dès la sortie du cortège de l'université Myungji, d'importantes forces de police l'avaient bloqué et les premiers affrontements entre

quelque 10 000 manifestants et les unités anti-émeutes avaient éclaté.

Dans l'après-midi un climat d'émeute s'est développé à proximité de l'université Ewha où des combats d'une rare violence se sont déroulés pendant quatre heures.

Des dizaines de milliers de manifestants ont jeté des pavés et des cocktails Molotov sur les unités de choc de la police qui avaient reçu l'ordre d'empêcher la progression du cortège vers l'hôtel de ville où les étudiants voulaient se rendre en dépit de l'interdiction des autorités.

La police a alors bombardé les manifestants de grenades lacrymogènes, rendant l'atmosphère de tout le quartier irrespirable sans masque à gaz. Trois camions lance-grenades de la police ont été incendiés et une femme a eu les cheveux enflammés par une grenade.

Quelques petits groupes isolés sont également parvenus dans la soirée dans le centre ville, mais ont été repoussés par les unités anti-émeutes qui devaient passer toute la nuit dans le quartier de l'hôtel de ville où se trouvent les grands hôtels fréquentés par les étrangers.

Quelque 20 000 policiers en tenue de combat restent en alerte à Séoul où la mort tragique de l'étudiant le 26 avril a été le point de départ de manifestations de rue quasi-quotidiennes à Séoul et en province.

Alors que se déroulaient ces violents incidents à Séoul, 20 000 manifestants ont marché dans les rues de Pusan, la deuxième ville du pays située à 450 km au sud-est de la capitale. Quelque 3000 d'entre eux ont été forcés à coups de tuyaux d'acier l'entrée du siège local du parti Démocratique libéral (PDL au pouvoir) et ont incendié les locaux, selon l'agence nationale Yonhap.

À Kwangju, 6000 manifestants ont affronté les forces de l'ordre et à Ulsan, près de Pusan, 5000 ouvriers ont incendié un bâtiment officiel.

Le président Roh a accusé « une minorité d'extrémistes » de profiter des obsèques de l'étudiant pour « renverser le régime politique démocratique en place » et a refusé de changer de premier ministre comme l'exige l'opposition parlementaire.

Rijkov dénonce la politique d'Eltsine en Russie

MOSCOU (Reuter) — La bataille électorale pour la présidence de la puissante fédération de Russie a démarré hier sur les chapeaux de roue, avec un réquisitoire de l'ancien premier ministre soviétique, Nikolai Rijkov, contre Boris Eltsine.

Les deux hommes seront les deux principaux candidats au scrutin du 12 juin pour l'élection au suffrage direct d'un président russe doté de pouvoirs exécutifs.

Boris Eltsine, à la tête de la fédération de Russie depuis l'année dernière, est donné largement favori. Nikolai Rijkov, soutenu par les communistes conservateurs, accuse son adversaire de mener la république russe au désastre.

« Mon opinion, c'est qu'Eltsine est un homme politique qui n'est pas fia-

ble », déclare Nikolai Rijkov dans une interview au quotidien conservateur *Rabochaja Tribuna*.

« Est-ce qu'Eltsine mérite de recevoir le pouvoir sur un plateau ? Certainement pas ».

Depuis plusieurs jours, la presse conservatrice de Moscou se livre à une vaste campagne de soutien à l'ancien premier ministre, qui a démissionné en janvier, après une crise cardiaque.

« Je pense que la situation du pays est critique. Elle empire », déclare Nikolai Rijkov à *Rabochaja Tribuna*.

« Si cela continue, on peut s'attendre à une explosion sociale. Les choses ne sont pas meilleures en Russie », remarque-t-il.

« Le coût de la vie est en forte progression et la vie quotidienne devient

de plus en plus difficile. Si Eltsine et son équipe restent au pouvoir (...) la vie du Russe moyen ne va pas aller en s'améliorant ».

Dans une autre interview, au quotidien *Selskaja Jizn*, Nikolai Rijkov ajoute : « Si je pouvais avoir confiance dans la politique engagée par (le gouvernement Eltsine), je jure que je ne me serais pas présenté ».

Le directeur de sa campagne électorale, Vladimir Savakov, dénonce pour sa part le populisme de Boris Eltsine dans une troisième interview.

« Ce qui m'impressionne beaucoup, c'est que Nikolai Ivanovitch (Rijkov) se présente contre la démagogie, l'hypocrisie, l'auto-publicité, le recours aux bas instincts de la masse, contre toute chicanerie po-

litique », dit-il à *Sovietskaïa Rossia*.

« Les principes qui guident Rijkov sont : ne pas mentir, ne pas voler, ne pas trahir et ne pas laisser tomber », assure-t-il.

Nikolai Rijkov, 61 ans, fut un réformateur modéré pendant les premières années de la perestroïka. Il s'était ensuite montré hostile à des changements économiques radicaux et avait cherché l'appui des conservateurs et des militaires.

Plusieurs autres noms sont avancés pour l'élection présidentielle russe, notamment celui de l'ancien ministre de l'Intérieur Vadim Bakatine. Le dépôt des candidatures sera clos le 18 mai. Les candidats devront avoir le soutien d'un cinquième des députés du Parlement russe, qui se réunira le 21 mai.

ÉDITORIAL

Quand M. Ryan s'ajuste... un peu

LE MINISTRE des Affaires municipales a annoncé hier des « ajustements » de près de 200 millions \$ dans le nouveau partage des responsabilités Québec-municipalités qu'il avait rendu public en décembre dernier. Venant de M. Claude Ryan, qui n'a pas l'habitude de plier l'épave, ces assouplissements sont notables et devraient rétablir le dialogue entre le gouvernement et les deux unions municipales. Celles-ci continuent de s'opposer avec véhémence au pelletage dans leur cour, comme il se doit. Mais elles se rendent également compte que leurs hauts cris ont eu quelque effet. Et l'étude du projet de loi en commission parlementaire devrait permettre d'adoucir encore des pilules, amères certes, mais probablement inévitables.

La mesure la plus spectaculaire concerne le transport en commun, qui fait de toute manière les frais de plus de la moitié du transfert proposé par M. Ryan. Celui-ci réduit de 50 millions \$, pour un total de 216 millions \$, l'impact financier sur les 72 municipalités concernées. Habilement, le ministre ne bat nullement en retraite quant au transfert. Mais il prend en compte la nécessité du transport en commun et fait droit à des représentations qui lui ont été faites, notamment par le maire de Montréal, M. Jean Doré. Celui-ci avait proposé de taxer davantage l'essence et de hausser l'immatriculation des véhicules, afin de financer le transport en commun. Le gouvernement a gardé pour lui les augmentations successives sur l'essence. Mais il fait participer davantage les bénéficiaires indirects que sont tous les automobilistes des six régions urbaines où se retrouvent les neuf organismes publics de transport en commun au Québec.

Voici enfin une mesure intelligente et imaginative, indice probable d'autres initiatives de même veine, bien ciblées, au cours des prochaines années. L'imposition d'un droit additionnel de 30 \$ par plaque d'immatriculation des véhicules de promenade, dans les municipalités desservies et leur périphérie, sera décriée par d'aucuns. Elle permet toutefois de mettre à contribution, de façon modeste mais tangible, les automobilistes qui bénéficient, même s'ils ne l'utilisent pas, du transport en commun et de l'effort collectif qu'il requiert. Il n'est que juste et équitable que les automobilistes des agglomérations desservies doivent verser leur écot spécifique. Un certain nombre d'entre eux se sentiront un peu moins coupables de continuer à circuler en auto, la plupart du temps seuls, alors que l'auto ou l'autobus est disponible. Le coup ne sera pas si dur, somme toute. Le 1er août prochain, la

contribution au régime public de l'assurance-automobile baissera de 99 \$ à 85 \$, pour un total de quelque 40 millions \$. Puis, en janvier prochain, près de deux automobilistes sur trois verseront 30 \$ supplémentaires.

Sur les fonds, toutefois, M. Ryan ne lâche rien. À compter de janvier, le gouvernement cessera de subventionner l'exploitation du transport en commun, tout en mettant à la disposition des municipalités en cause deux nouvelles sources de financement. Celles-ci sont quelque peu modifiées mais, pour l'essentiel, le transfert reste abrupt, brutal même, pour les municipalités. Il est vrai que Québec continue de contribuer environ 200 millions \$ pour les dépenses d'immobilisations. Mais s'il n'y a pas d'autres allègements en cours d'étude

Au lieu de boudier, les municipalités doivent reprendre le dialogue

du projet de loi, les sociétés de transport en commun, déjà aux prises avec de graves problèmes, auront des difficultés quasi insurmontables.

Un autre assouplissement porte sur la voirie locale, le gouvernement réduisant de moitié, soit de 21 millions \$, la part qu'il proposait de laisser aux municipalités. Mieux encore, les modalités de transfert, prévu pour le 1er avril 1993, feront l'objet de consultations. Il n'y a donc pas péril en la demeure. Autre bonne nouvelle : les subventions versées aux municipalités en guise d'enlèvement de taxes sur les immeubles scolaires sont maintenues en tout ou en partie, pour un allègement de quelque 33 millions \$. Il y a aussi des ajustements mineurs au titre de la protection policière — réduction de 8,5 millions \$ du fardeau des municipalités de plus de 3000 habitants — et, pour doré la pilule, le ministre maintient les subventions de 7,6 millions \$ qu'il verse au MRC, du moins pour trois autres années.

Au total, le gouvernement assume 78 millions \$ des ajustements annoncés hier, 100 millions \$ supplémentaires pouvant être taxés par les municipalités, aux titres suivants : les mutations immobilières — les fameuses taxes dites de bienvenue ! — les droits sur les divertissements — la taxe dite d'amusement — sauf pour les événements culturels, et autres ajustements de moindre importance. Ici et là, un peu plus de souplesse,

des modifications mineures, mais la même trajectoire. M. Ryan n'est pas homme à dévier de son objectif quand il s'est fait une idée sur quoi que ce soit. Malgré tout, ouvrant la porte sur des accommodements et des modalités plus compatibles avec le cheminement des municipalités, il indique qu'il n'est pas insensible aux représentations qui lui sont faites.

Les dirigeants municipaux savent fort bien qu'il faut tendre vers un nouvel équilibre et essayer de mieux harmoniser les finances publiques du gouvernement et des municipalités. Avec raison, ils en ont contre la méthode forte et la manière brusque utilisées par M. Ryan pour leur faire avaler une réforme qui n'avait fait l'objet d'aucune consultation préalable. Au lieu de les traiter en partenaires, le gouvernement faisait comme si les élus municipaux n'étaient que des mercenaires.

M. Ryan évalue à 236 millions \$ la facture nette des municipalités en 1993, quand tous les éléments de la réforme seront en place. Même s'il estime qu'il a diminué de 40 % la note proposée en décembre dernier, il n'en reste pas moins que la pilule est amère à plus d'un titre. « Le gouvernement, assure le ministre, accueillera avec attention et respect toutes les propositions qu'on voudra soumettre afin d'améliorer le projet gouvernemental, de manière à le rendre plus juste, plus réaliste et plus susceptible de procurer dans l'harmonie le nouvel équilibre souhaité dans le partage des responsabilités entre Québec et les municipalités. »

Que voilà des paroles apaisantes, fort bienvenues. Les deux unions municipales, l'opposition parlementaire continue, comme il se doit, de dénoncer l'imposition de nouvelles taxes aux contribuables québécois. C'est de bonne guerre. Toutefois, entre les propositions de décembre et le projet de loi d'aujourd'hui, M. Ryan a démontré qu'il pouvait entendre, du moins en partie, les doléances fondées et appuyées sur des chiffres précis. Avec lui, c'est ainsi qu'il faut procéder, plutôt que sur des dénonciations globales. Que l'UMQ et l'UMRCQ raffinent leurs analyses et leurs dossiers, si elles veulent faire valoir leur point de vue.

Chose certaine, le Québec et les municipalités doivent redevenir des partenaires privilégiés. Au lieu de se tirailler sur le dos du citoyen-contribuable, qui a peine à s'y retrouver dans leurs chicanes de famille, le gouvernement et ses « créatures » peuvent renouer un dialogue constructif et fructueux. La porte est entrouverte, il faut l'ouvrir toute grande.

GILLES LESAGE



Ariane Émond

Affaires secrètes

IX-HUIT heures trente. Le gymnase de l'école Marguerite-Bourgeois, dans le Centre-Sud à Montréal, converti pour l'occasion en salle de spectacle, fait place au théâtre. Le public est nombreux pour ce soir de dernière : trois-quarts parents, surtout des mères, un quart enfants. Des tout-petits grimés sur des genoux adultes, les yeux bien ronds, mais des jeunes surtout, attentifs, qui rigolent, s'émeuvent quand il faut, et craignent à chaque changement de décors que *Affaires secrètes* ne s'achève déjà. « C'est ben trop bon pour finir tout de suite, hein ? », s'inquiète mon petit voisin, sous sa casquette neuve et bleue.

Visiblement, la pièce marche bien, le monde aime ça. Pourtant, mis à part le metteur en scène Jean-Guy Leduc, du Théâtre de Quartier, personne n'a d'expérience du théâtre. Dans la salle (et sur scène), on n'est pas dupe : personne ne se prend pour ce qu'il n'est pas. *Affaires secrètes* intéresse parce que le texte parle vrai. Dans *Affaires secrètes*, 12 adultes et adolescents du coin (de 14 à 60 ans) se partagent les rôles. Tous jouent des membres de trois modèles de familles populaires, version fin de siècle occidental : maman *mono* avec une adolescente et la grand-maman à demeure, famille *stéréo* traditionnelle, deux rejetons et une tante Germaine qui s'incruste; modèle *recomposé* avec deux parents stressés qui arbitrent tant bien que mal l'hostilité de leurs trois enfants.

UNE CONSTANTE : tout le monde vit à l'étroit et se pile sur les pieds. L'intimité paraît le fin mot du luxe. La pièce n'a d'autres dessins que d'indiquer quelques moyens d'acquiescer un espace personnel viable et freiner les petits abus de pouvoir, subtils et quotidiens que les adultes surtout, mais aussi les enfants, se font endurer à longueur de journée. *Affaires secrètes* s'apparente au théâtre d'intervention sociale des années 70. Il y a 20 ans, on incitait les gens démunis à s'organiser pour contrer l'ingérence de l'État. Aujourd'hui, on suggère des pistes pour mieux gérer son quotidien étrié.

Cinq femmes ont prêté leur plume d'amateurs pour mettre en mots *Affaires secrètes*, deux mères du quartier et trois professionnelles du CLSC Centre-Sud impliquées dans un comité de prévention des abus sexuels.

La prévention des abus sexuels, c'est le sous-texte dirons-nous. Mais l'originalité de la démarche — qui a duré presque deux ans — tient beaucoup au ton du propos. Dans cette pièce de 50 minutes — que près d'un millier de personnes ont vue ce printemps —, aucune allusion aux parents abuseurs ou aux enfants exploités, aux adultes coupables et aux victimes innocentes. Quelle bonne idée !

Pas de discours alarmistes ni culpabilisants, pas de constats accablants qui n'offrent généralement d'autres solutions au problème que le signalement anonyme à la DPJ (Direction de la protection de la jeunesse) ou l'urgence de transgresser la loi du silence. Comme disait Hélène Manseau, professeur en sexologie à l'UQAM (et auteur de *L'abus sexuel et l'institutionnalisation de la protection de la jeunesse*), *Affaires secrètes* est un bel exemple de « prévention douce » où on ne stigmatise personne et ne fait pas peur au monde.

PERSONNE n'est à l'abri des abus sexuels même si, après des centaines d'études savantes, on ne s'entend pas sur la définition du terme, ni sur le nombre d'assauts. Faut-il rappeler que les milliers de signalements annuels ne s'avèrent pas tous, loin de là, des cas véridiques ? La seule chose que les statistiques, toutes plus déprimantes les unes que les

autres, nous apprennent, c'est qu'on doit arrêter de compter et travailler à prévenir.

Quoi qu'il en soit, ces abus de pouvoirs (que sont les abus sexuels) ont généralement commencé bien avant les attachements répréhensibles et non consentis. Et, même si les milieux défavorisés n'ont pas le monopole de cette réalité, loin de là, il est de plus en plus clair que la violence, sous toutes ses formes, est proche cousine de la pauvreté. Que les enfants abusés deviennent souvent des parents violents. Bref, qu'il faut aider les familles, de toute urgence.



Ce n'est pas sorcier mais plus compliqué que ça en a l'air. Il faut trouver mille manières de mousser le respect de soi et le respect des autres. Et dans une société où la performance et la réussite économique sont nos plus récents vœux d'or, les démunis sont plus vite que les autres dépossédés de toute estime d'eux-mêmes et de confiance en eux.

À une époque où on ne sait plus très bien ce qu'il faut faire pour être des parents acceptables, ni trop permissifs ni trop lavettes, ça fait du bien de savoir qu'on est pas seul à faire face à la musique. Qui a dit que c'était simple d'être parent aujourd'hui ? Quoi faire devant les incursions nocturnes du petit dernier dans le lit conjugal ? Face au malaise ressenti devant les sparages de la préadolescence, inconsciente de ses jeux de séduction ? Quand deux garçons qui ne sont pas des frères ne peuvent se parler sans s'humilier ? Quand on a 30 ans, une adolescente et sa mère à charge, et même pas une chambre à soi pour faire l'amour avec son nouveau chum ?

Cette pièce, vous ne la verrez plus, sans doute, comme elle a été présentée ce printemps. Dommage au fond. Malgré ses imperfections, tout le monde passait un bon moment et apprenait quelque chose d'essentiel avec *Affaires secrètes*. Ne serait-ce qu'à mieux respirer dans la promiscuité, sœur jumelle de la pauvreté, en ville; ne serait-ce qu'à faire respecter les limites de son territoire intime, avant de perdre le contrôle de son impulsivité.

LES JEUNES acteurs et actrices — Cathy, Christian, Sylvain, Manon... — ont tous eu la piqure de la scène et du succès, et pour plusieurs des chômeurs, assistés sociaux ou travailleurs aux emplois précaires qui ont consacré les six derniers mois à répéter, ils se sont sentis plus fiers et plus utiles à leur communauté.

Mais, le temps et l'argent manquent pour faire tourner la pièce dans d'autres quartiers et, avec les budgets qui se ratatinent, le CLSC Centre-Sud ne peut se payer le luxe de se transformer en producteur de spectacles !

Mais, grâce à ce qu'il reste de la subvention (18 000 \$) de la fondation Marie-Vincent (qui se consacre à la prévention des abus sexuels chez les petites filles), on a le projet sérieux d'en tirer une vidéo de 30 minutes qui pourrait circuler largement. Une co-production du CECOM — Centre des communications en santé mentale de l'hôpital Rivière-des-Prairies, qui a déjà à son actif *Les enfants divorcent-ils ?* et *Les enfants qui s'ennuient* — avec la participation, cette fois, de comédiens professionnels. À suivre, donc.

LETTRES AU DEVOIR

Qu'est-ce qu'une famille ?

DANS L'ESPRIT des gestionnaires de l'AMARC (Association montréalaise d'action récréative et culturelle), une famille est toujours composée de deux parents et de deux enfants. C'est du moins l'impression qu'elle donne avec sa grille de tarifs pour la saison 1991 de La Ronde. C'est ainsi que deux parents et deux enfants paieront 41 \$ pour un laissez-passer familial alors qu'un parent monoparental (souvent une femme dont le revenu n'est pas très élevé) devrait payer le tarif adulte (18,25 \$) et 8,50 \$ pour son enfant de moins de 12 ans, soit un total de 26,75 \$. Pourquoi un parent et un enfant ne paieraient-ils pas 20,50 \$, soit 50 % de 41 \$? Les 6,25 \$ économisés seraient peut-être réinvestis dans des activités sur le site, pour le plus grand plaisir des marchands !

Si je me fie à une préposée de l'AMARC, une famille n'est cependant pas obligatoirement composée d'un père et d'une mère. Deux mères monoparentales et leurs deux enfants peuvent, elles aussi, profiter du tarif familial. Mais, si vous avez le goût de faire une sortie avec votre enfant sans vous encombrer d'une amie ou des amis de vos enfants, il faudra payer le prix ! Une suggestion : pourquoi ne pas attendre au guichet qu'une autre famille monoparentale se présente ? Vous pourriez ainsi acheter votre laissez-passer, puis vous séparer dans la foule par la suite !

Suzanne Blanchet
Longueuil, 3 mai 1991

Précisions sur la FAPEL

MONSIEUR L.-GILLES Francoeur, je vous écris en réponse à votre commentaire paru dans LE DEVOIR du lundi 29 avril dernier, sous la rubrique *Environnement* et concernant le Programme des lacs du ministère de l'Environnement ainsi que la Fédération des associations pour la protection de l'environnement des lacs (FAPEL). J'ai travaillé au Programme des lacs et je suis maintenant bénévole à FAPEL.

La teneur de votre propos porte à croire que le Programme des lacs du ministère n'était pas, jusqu'à tout récemment, ouvert à toutes les associations de villégiatureurs mais plutôt réservé aux membres de la Fédération. Cela mérite quelques éclaircissements. Le Programme des lacs, fondé en 1968 par Tony LeSauter, est ouvert depuis ce temps à tous les citoyens désireux d'améliorer la qualité de l'état de lac auquel ils ont accès. Pour mieux faire connaître les services offerts par ce Programme, la Fédération s'occupe, depuis quelques années, de sensibiliser et d'éduquer la population en sillonnant les lacs du Québec. Grâce au rôle essentiel de la Fédération à travers son volet éducation, les services de soutien techniques du Programme des lacs supportent des associations déjà conscientisées et organisées. La Fédération n'est donc pas là pour limiter ou monopoliser l'accès aux services du Programme des lacs, mais au contraire pour en faire la promotion.

Que les associations recrutées deviennent membres de la Fédération après avoir été sensibilisées à la cause, c'est assez naturel et cela démontre leur sérieux et leur intérêt réel pour la protection des lacs et de leur environnement. Tout mouvement se voulant articulé et visant des objectifs précis tend éventuellement à se doter d'une structure, soit fédération, ordre, corporation ou autre. C'est peut-être dérangeant parfois pour les politiciens, mais très efficace pour les citoyens et l'environnement. L'union fait la force.

Il n'y a donc nullement là matière à favoritisme; au contraire, plus il y aura d'associations inscrites au Programme des lacs plus grande sera l'efficacité de la démarche.

Suzanne Lapointe
St-Augustin, 6 mai 1991

■ Le « commentaire » que vous m'attribuez était en réalité une déclaration du ministre de l'Environnement, M. Pierre Paradis, qui écrivait dans un communiqué, que le Programme des lacs était « maintenant » ouvert à tous, ce qui donne à penser que tel n'était pas le cas auparavant. — L.G.F.

Une question d'oreille

CES LIGNES font suite à une lettre titrée « Une question de langue », parue dans LE DEVOIR du 4 mai, signée par le linguiste Robert G. Girardin. En défenseur sincère du français écrit au Québec, cet expert épingle les journalistes Jocelyn Coulon et Denis Lessard, le premier pour avoir mal orthographié « de plain-pied », le second pour avoir fait des siennes avec le subjonctif.

Bien. Ces étourdis de la plume eussent dû donner le bon exemple en se tenant de plain-pied avec les règles, de façon à présenter une langue de bonne tenue, comme à son de faire, du reste, Girardin lui-même, qui se dit par ailleurs écrivain.

Comme le fait vraiment Girardin ? Une lecture attentive de sa lettre permet d'en douter ! L'espace de ce journal étant restreint, limitons l'analyse à la première phrase de sa lettre, que voici : « Depuis quel-

ques jours, la presse montréalaise semble s'étonner qu'on ne s'applique à bien parler français au Québec que durant une semaine ».

Énoncé apparemment impeccable : pas de « faute ». Mais qu'en est-il de la simplicité et du dynamisme qui rendent une phrase agréable et communicative par-delà la seule soumission aux règles ? Où sont ici la vigueur et le style ?

Même brève, la phrase du linguiste est dénuée d'aisance, cacophonique, encombrée de quiquiesquismes. Nul doute qu'elle y gagnerait en qualité grâce à une formulation plus vive et directe, plus douce à l'oreille, genre : « Au Québec, la presse montréalaise s'étonne de voir le souci du bon parler ne durer qu'une semaine ».

Sans être la perfection, cet exemple illustre un préjugé qui sévit dans nos établissements dans nos esprits, selon lequel bien s'exprimer est avant tout affaire de règles. Curieusement, les vertus chères de l'écrit que sont le naturel et la concision se retrouvent davantage chez les journalistes sur le terrain, tel, par exemple, un Michel Vastel, que chez les linguistes murés dans leur cabinet. Et chez les écrivains eux-mêmes !

Claude Bouchard
Montréal, 5 mai 1991

Précision chiropratique

DANS SON article du 27 avril 1991 le docteur André Fortas se demande s'il vaut encore le coup de consacrer « la moitié de sa vie » pour devenir médecin. Pour illustrer son idée il fait allusion à la « Chiropraxie » et je cite : « Dans le système québécois de santé, pour pratiquer la radiologie diagnostique il suffit de passer deux années d'études en chiropraxie. Pour être radiologiste il faut au moins 10 ans ! »

Je tiens à apporter une correction à ce que le docteur Fortas avance : premièrement il faut bel et bien quatre années d'études en « chiropraxie » (expression employée au Québec, chiropraxie est un terme européen) pour avoir droit d'exercer la radiologie diagnostique; deuxièmement, il existe une spécialité en radiologie chiropratique (FCCR(c)) qui demande 2 années d'études supplémentaires; troisièmement, la spécialité en radiologie médicale englobe plusieurs techniques diagnostiques (Bone scan, CT et CAT scan, myélographie, artériographie, vélographie, ultrason diagnostic, résonance nucléaire magnétique, etc). Le chiropraticien se concentre sur l'étude des radiographies ordinaires, ce qui évidemment requiert moins de temps.

Finalement, l'étudiant en chiropraxie (sans spécialité) passe plus de temps à étudier la radiologie et les sujets qui si rattache que son homologue étudiant en médecine.

J'espère que cette mise au point saura informer le docteur Fortas qui ne devrait pas s'aventurer dans un domaine qu'il ne connaît, semble-t-il, que très peu.

Jean Sévéno
Toronto, 1er mai 1991

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
et directeur de l'information
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints
Jean Francoeur, Albert Juneau,
Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS